



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le vendredi 15 mai 2009 — Vol. 41 N° 15

Interpellation: L'état des services correctionnels au Québec

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions
Le vendredi 15 mai 2009 — Vol. 41 N° 15

Table des matières

Exposé du sujet	
M. Bertrand St-Arnaud	1
Réponse du ministre	
M. Jacques P. Dupuis	3
Argumentation	4
M. Bertrand St-Arnaud	4
Documents déposés	5
M. Jacques P. Dupuis	5
M. Guy Ouellette	6
M. Bertrand St-Arnaud	7
M. Jacques P. Dupuis	8
M. Guy Ouellette	9
M. Bertrand St-Arnaud	9
M. Jacques P. Dupuis	10
M. Guy Ouellette	11
M. Bertrand St-Arnaud	12
M. Jacques P. Dupuis	13
M. Guy Ouellette	13
M. Bertrand St-Arnaud	15
M. Jacques P. Dupuis	16
M. Guy Ouellette	16
Conclusions	17
M. Jacques P. Dupuis	17
M. Bertrand St-Arnaud	18
M. Irvin Pelletier, président suppléant	

Le vendredi 15 mai 2009 — Vol. 41 N° 15

Interpellation: L'état des services correctionnels au Québec

(Neuf heures une minute)

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir fermer la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

Le mandat de la commission est de procéder à l'interpellation du député de Chambly adressée au ministre de la Sécurité publique sur le sujet suivant: L'état des services correctionnels au Québec.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Kelley (Jacques-Cartier) est remplacé par M. Ouellette (Chomedey); M. Drainville (Marie-Victorin), par M. Pelletier (Rimouski); et Mme Hivon (Joliette), par M. St-Arnaud (Chambly).

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci. Je vous rappelle brièvement le déroulement de la séance.

Dans un premier temps, le député qui a demandé l'interpellation, le député de Chambly, aura un temps de parole de 10 minutes, suivi du ministre pour également 10 minutes. Par la suite, des périodes de cinq minutes seront allouées selon la séquence suivante: un député de l'opposition, ensuite le ministre, ensuite un député du groupe ministériel. Et, 25 minutes avant la fin, j'accorderai un droit de parole de cinq minutes à un député du groupe d'opposition autre que l'interpellateur, évidemment s'il se présente. J'accorderai par la suite un 10 minutes de conclusion au ministre, suivi d'un temps équivalent au député de Chambly. Si un intervenant n'utilise pas totalement son temps de parole de cinq ou 10 minutes, cela ne réduit pas pour autant la durée de l'interpellation.

Je vous rappelle que le débat ne peut, à moins d'un consentement, dépasser 11 heures.

Une voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Deux minutes? Est-ce qu'il y a consentement pour terminer à 11 h 2 ou si vous voulez maintenir quand même 11 heures?

Des voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Alors, moi, j'aimerais le savoir tout de suite. Est-ce qu'il y a consentement pour terminer à 11 h 3?

M. Dupuis: ...on verra à la fin.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): D'accord. D'abord, bonjour à tout le monde et bonne séance. Sur ce, M. le député de Chambly, vous avez la parole pour 10 minutes.

Exposé du sujet

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Oui. Merci, M. le Président. Effectivement, M. le Président, d'abord je veux saluer le ministre, je salue les membres de la commission et les personnes qui accompagnent le ministre.

M. le Président, effectivement nous avons demandé la tenue d'une interpellation ce matin sur l'état des services correctionnels au Québec parce qu'il nous apparaît qu'il y a, dans ce secteur, de nombreux et d'importants problèmes. J'aurai l'occasion d'en évoquer plusieurs au cours des deux prochaines heures. Mais, dans une première intervention, je commencerai peut-être par ce qui est, non seulement peut-être mais assurément, par ce qui est le principal problème duquel d'ailleurs découlent plusieurs autres problèmes, c'est le problème de la surpopulation carcérale. Tous ceux qui travaillent sur le terrain nous le disent, M. le Président, c'est pire que jamais.

Au 31 mars dernier, selon les chiffres fournis, les chiffres mêmes fournis par le ministère de la Sécurité publique lors de l'étude des crédits, il y avait 4 705 détenus dans nos prisons, alors que la capacité d'accueil est de 3 800, 3 900 détenus. C'est donc dire qu'il y avait, le 31 mars dernier, au dernier jour du dernier exercice financier, plusieurs centaines de détenus en trop. Je vous donne quelques exemples, M. le Président: À Saint-Jérôme, alors que la capacité d'accueil est de 341 détenus, il y en avait, le 31 mars, 459, 118 en trop, 135 % de la capacité d'accueil; à Hull, alors que la capacité d'accueil est de 187, il y en avait 254, 136 % de la capacité d'accueil; à Sorel, alors que la capacité d'accueil est de 78, il y avait 115 détenus, 147 % de la capacité d'accueil; et à Rimouski, pour donner un dernier exemple, alors qu'il y a une capacité d'accueil de 105, il y avait 133 détenus, soit 127 % de la capacité d'accueil.

Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire, ça, M. le Président? Ça veut dire que les détenus, non seulement ils sont deux par cellule à peu près partout, et on voit à l'occasion même trois par cellule, mais on met des détenus partout. Il suffit de parler aux gens sur le terrain. Ils nous racontent des choses invraisemblables: On met des détenus dans des gymnases, dans des salles communautaires, dans des petites salles, dans des locaux qui normalement devraient servir à la réinsertion sociale, dans ce qu'on appelle les «bullpens», là, ces grandes cellules qui normalement accueillent les gens lorsqu'ils arrivent en prison, on en met à l'infirmerie, on en met même dans des bureaux non utilisés. En fait, M. le Président, on met des détenus dans tous les recoins des établissements de détention. Évidemment, ça cause des problèmes, ça cause des problèmes notamment de sécurité, c'est des conditions qui ne sont manifestement pas très sécuritaires.

Cette situation, M. le Président, dans nos prisons... Et je ne veux pas être trop alarmiste ce matin et je conviens avec le ministre qu'en matière de sécurité publique il y a lieu d'être prudent, mais je pense que c'est mon devoir

de dire aujourd'hui comme porte-parole de l'opposition officielle que cette situation dans nos prisons, elle est dangereuse et elle est potentiellement explosive. Le président du syndicat des agents correctionnels, M. Stéphane Lemaire, disait d'ailleurs l'automne dernier dans *Le Journal de Québec* qu'on était à deux doigts du chaos. Et je cite l'article, M. le Président: «La surpopulation serait responsable d'un "chaos" en prison, selon les termes employés par Stéphane Lemaire. "On ne sait plus où les mettre."»

«L'exploit que nous réalisons chaque jour, soit de faire fonctionner le système judiciaire et carcéral dans les conditions que nous connaissons, est digne de mention.»

C'est donc clair, M. le Président, cette situation de surpopulation actuelle dans nos prisons, elle est dangereuse, elle est dangereuse bien sûr pour les détenus, mais elle est aussi très dangereuse pour le personnel qui travaille dans nos établissements de détention, qui doit assurer, comme je le disais tantôt, la sécurité dans un contexte difficile, mais elle est aussi dangereuse pour la population, parce qu'en raison notamment de la surpopulation le jeune détenu qui entre en prison a de bonnes chances de ressortir de prison dans un état pire que quand il est rentré parce que les programmes de réinsertion sociale sont de moins en moins présents dans nos prisons, entre autres, en raison de la surpopulation. Vous savez, M. le Président, je vous disais: Il y a de moins en moins de programmes de réinsertion sociale dans nos prisons, que ce soient des programmes pour la consommation d'alcool, de drogues ou des problèmes de violence, que ce soient des programmes de formation, parce que souvent on n'a pas de place.

Ce n'est pas compliqué, on n'a pas de locaux. Il y a tellement de détenus que, les locaux qui normalement doivent servir à la réinsertion sociale, bien on s'en sert pour héberger des détenus. Et ensuite on manque bien sûr de personnel parce que le temps des membres du personnel est consacré avant tout à gérer cette surpopulation-là, à gérer les conflits qui découlent de cette surpopulation-là et la sécurité, bien sûr à s'occuper de la sécurité de cette masse de détenus qu'ils ont. Et ils ont donc peu de temps pour s'occuper, d'ailleurs ils n'ont pas vraiment de formation à cet égard-là... mais ils ont peu de temps pour s'occuper de réinsertion sociale.

Alors, le détenu qui arrive en prison puis qui aurait besoin, M. le Président, d'outils particuliers pour se reprendre en main, bien manifestement il ne les a pas. Il sort de prison sans avoir été traité, sans avoir été formé et bien souvent, au contraire, avec plutôt... Comme on ne les classe pas, hein, on met tout le monde ensemble, par exemple, dans une cellule on va mettre un multirécidiviste, quelqu'un qui a fait des vols qualifiés, des fraudes à multiples reprises, dans la même cellule qu'un jeune détenu qui arrive pour la première fois en prison... Alors, bien souvent, au contraire non seulement il n'a pas été traité et formé, mais, quand il sort de prison, au contraire il ressort avec de très bons contacts dans le milieu criminel, et nos prisons servent beaucoup plus à recruter de jeunes recrues pour les bandes criminalisées.

D'ailleurs, en 2007, commentant le rapport de la Protectrice du citoyen, *La Presse* titrait: *Surpeuplées, les prisons négligent la réinsertion sociale*. Et je vous lis le premier paragraphe: «Les prisons québécoises débordent comme jamais. Le personnel est tellement occupé à gérer la surpopulation que la réinsertion sociale des détenus est négligée. Résultat: le risque de récidive est plus grand et

la sécurité de la population peut être compromise. C'est le constat inquiétant que fait la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, dans son rapport...»

Et, encore dans son dernier rapport, M. le Président, en 2008, la Protectrice du citoyen se montrait encore extrêmement critique à l'endroit du ministère en disant que, quant à ses orientations en matière de réinsertion sociale, c'était bien beau sur papier, mais dans les faits, sur le terrain, on était loin du compte. Et elle disait d'ailleurs, parce que c'est vrai que c'est beau sur papier, M. le Président, mais elle disait d'ailleurs: «Le Protecteur du citoyen constate l'écart important entre la réalité sur le terrain et le discours tenu par les responsables du ministère à l'égard de la réinsertion sociale...» Et elle disait, M. le Président, elle recommandait au gouvernement qu'un plan d'action pour la création et la gestion des services en réinsertion sociale soit élaboré d'ici décembre 2008. Elle disait que c'était un coup de barre majeur, nécessaire, et manifestement — c'est le dernier rapport de la Protectrice du citoyen — manifestement le gouvernement n'y a pas donné suite.

● (9 h 10) ●

Alors, c'est ça, la réalité, aujourd'hui dans nos centres de détention, M. le Président. En raison de la surpopulation, on a une situation dangereuse pour les détenus, on a une situation dangereuse pour le personnel de détention et on a une situation dangereuse pour la population. Et cette situation déplorable, M. le Président, elle est la résultante, et je le dis avec conviction, de l'inaction du gouvernement libéral pendant plusieurs années en cette matière. Ce gouvernement est au pouvoir depuis six ans. Ce gouvernement est au pouvoir depuis plus de six ans, M. le Président. Et, même si la surpopulation a augmenté pendant toutes ces années de manière constante, quand on regarde la courbe, là, la surpopulation a augmenté d'année en année... Même si la Protectrice du citoyen à chaque année, depuis 2003, parle de surpopulation, elle en a parlé dans son rapport de 2003, de 2004, de 2005, de 2006, de 2007, de 2008, malgré tout, le gouvernement n'a rien fait pendant des années. De 2003 à 2008, ils n'ont rien fait. Pourtant, vous vous en rappelez, M. le Président, quand ils ont été élus en avril 2003, ils nous disaient: Nous sommes prêts, nous sommes prêts. Manifestement, ils n'étaient pas prêts en matière de services correctionnels.

Le gouvernement n'a rien fait de 2003 à 2008. Et je conviens avec le ministre qu'en février 2008 finalement le gouvernement a posé quelques gestes. Il a annoncé la création de quelques installations temporaires dans certaines prisons, dans quatre prisons, mais, comme le disaient plusieurs observateurs, c'est un diachylon sur une plaie béante. Manifestement, ça n'a pas réglé le problème de la surpopulation. Et le gouvernement, d'ailleurs, n'a pas présentement dans ses cartons, et le ministre me contredira si c'est le cas, mais n'a pas vraiment de projet de nouvelle installation temporaire. Alors, ils ont annoncé la construction de quelques installations temporaires, qui manifestement n'ont pas réglé le problème. Ils ont annoncé la réouverture de la prison de Percé l'an prochain, mais on parle de 46 places. Ce n'est pas tout à fait ça qui va régler le problème de la surpopulation. Et ils ont annoncé la construction de quatre nouvelles prisons, mais des quatre nouvelles prisons dont on ne verra pas le jour, selon les chiffres mêmes du ministère, avant décembre 2013 ou même avant juin 2014.

Alors, ce matin, M. le Président, je demande au ministre de nous dire... Parce que, quand je regarde cette

situation-là, le ministre qui, l'an dernier, nous disait... en fait, il y a 15 mois, disait dans une déclaration le 7 février 2008: «À court terme, d'ici un an — et c'est les propos du ministre — nous voulons remédier aux problèmes qu'occasionne la surpopulation dans nos établissements de détention.» D'ici un an, nous voulons remédier aux problèmes. On est 15 mois plus tard, M. le Président. Je vous ai donné les chiffres tantôt. Quand on parle aux gens sur le terrain, ils nous disent: La situation qu'on vit est du rarement-vu, M. le Président.

Et ce matin, donc, je demande au ministre de nous dire quelles sont les solutions à court et moyen terme qu'il entend prendre pour régler ce problème de la surpopulation carcérale, duquel découlent d'ailleurs, M. le Président, toute une série d'autres problèmes, dont j'aurai l'occasion de parler ce matin, mais qui crée une situation qui m'apparaît, et je le dis très sincèrement, une situation qui m'apparaît dangereuse, dangereuse pour les détenus, pour le personnel des prisons et dangereuse pour la population. Et je demande au ministre aujourd'hui de nous dire quelles sont les solutions à court et à moyen terme qu'il entend prendre pour régler ce problème, que le gouvernement libéral a laissé pendant des années s'amplifier, malgré les rapports annuels du Protecteur du citoyen, et auquel il ne s'est pas attaqué pendant toutes ces années. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chambly. Je cède maintenant la parole au ministre pour une période de 10 minutes.

Réponse du ministre

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Alors, M. le Président, merci beaucoup. Permettez-moi d'abord, au lendemain du dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur l'éthique, qui va rappeler à tous les membres de l'Assemblée nationale que nous devons nous comporter avec respect les uns avec les autres... Je veux simplement signaler que j'ai bien compris que le député de Chambly fait bien son travail d'opposition et qu'il n'a pas manqué de respect à l'endroit d'aucun des membres de l'Assemblée nationale. C'est donc qu'il commence déjà à mettre en pratique le code de déontologie et d'éthique, et je le félicite.

Je veux dire aussi, M. le Président, d'entrée de jeu qu'il y a tout de même, dans l'intervention du député de Chambly, une bonne nouvelle, c'est que les gens sont en prison plutôt que d'être dehors, comme c'était le cas, malheureusement je suis obligé de le dire, il faut poser un diagnostic, comme c'était le cas sous le gouvernement du Parti québécois. Il me demande: Qu'est-ce que vous faites pour corriger la situation de la surpopulation? Je pense qu'il faut être juste à l'endroit des gens qui souhaiteraient nous écouter ce matin et dire que, oui, quand nous sommes arrivés au pouvoir en 2003, il y avait un problème criant de surpopulation carcérale pour deux raisons principales, qui ont été hautement commentées dans les médias dans les années qui ont précédé les années 2003. D'abord, en 1996, le gouvernement du Parti québécois, pour l'atteinte de ce qu'on a appelé depuis et de ce qu'on a appelé à l'époque aussi l'atteinte du déficit zéro, a décidé de sabrer, de couper dans les dépenses du gouvernement pour être capable d'arriver au déficit zéro. En fait, on arrive à un déficit

lorsque les revenus ne sont pas au rendez-vous et que les dépenses sont trop élevées.

Alors donc, en 1996, sous le premier ministre Lucien Bouchard, le gouvernement du Parti québécois a décidé qu'ils allaient atteindre le déficit zéro, et donc ils ont été obligés de couper dans les dépenses. L'un des gestes qui a été posé, là, je ne veux pas revenir sur tous les gestes, mais l'un des gestes qui a été posé, évidemment c'est la fermeture de prisons en 1996. Premier geste. Deuxième; vous vous souviendrez, et ce n'est pas le Parti libéral qui l'avait soulevé à l'époque, c'était Mario Dumont, je me souviens, qui avait fait une conférence de presse et qui avait dit: Le gouvernement du Parti québécois se sert de la Loi sur les services correctionnels et de dispositions concernant l'absence temporaire pour vider les prisons afin d'éviter qu'il y ait une surpopulation.

Vous comprendrez, M. le Président, que bien sûr, fermant des prisons, il y avait une espèce de pensée magique qui n'a pas fonctionné, que, si on ferme des prisons, il n'y aura plus de détenus, de la même façon qu'ils avaient cru que, si on ferme des hôpitaux, il n'y a plus de malades. Ce n'est pas ça qui est arrivé. On a fermé des prisons, il a continué d'y avoir des détenus. Et donc, pour éviter des surpopulations tragiques, ils ont décidé d'utiliser la Loi sur les services correctionnels, à l'époque qui permettait de remettre en liberté, en absence temporaire des gens qui séjournent dans les prisons provinciales. Donc, c'est le constat que nous avons fait.

L'autre chose qu'il faut dire, M. le Président, pour les gens qui souhaiteraient nous écouter: C'est quoi, la situation du terme de sentence ou du terme de prison que servent les détenus dans nos prisons provinciales? Je pense que c'est important de savoir que 50 % des gens qui séjournent dans nos prisons provinciales sont des gens qui y séjournent en détention préventive, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas été condamnés par les tribunaux mais des gens qui font l'objet d'un jugement d'un juge qui les garde en prison en attendant qu'ils subissent leurs procès, pour toutes sortes de raisons, mais disons, en gros, le député de Chambly connaît ça, disons: En gros, pour des raisons de dangerosité, le juge décide de ne pas les remettre en liberté et de les garder en prison. Il y a 50 % des gens qui séjournent dans nos prisons, qui sont des gens qui sont en détention préventive. Et évidemment, eux, ils n'ont pas de terme, c'est-à-dire qu'ils sont en prison tant qu'ils n'ont pas leurs procès puis tant qu'ils n'ont pas une sentence. Puis souvent, à la suite de la sentence, ils continuent de séjournier.

Du 50 % qui reste, il y a à peu près 60 % de ces gens-là qui ont une moyenne... En fait, la durée moyenne de séjour dans nos prisons est de 60 jours, et là je suis en train de faire vérifier combien de ces gens-là ont des sentences de moins de trois mois, de telle sorte que c'est vrai que, moi, j'admets qu'il y a dans nos prisons, à un certain moment donné, ce que le député appelle une surpopulation. Il faut cependant savoir pour la réalité des choses et pour les gens qui souhaiteraient nous écouter que la moyenne de durée de séjour est quand même relativement courte dans nos prisons, et ça, je pense que c'est important pour dédramatiser.

Bon. Maintenant, il me reste à peu près 4 min 38 s. J'y reviendrai donc, M. le Président, un peu plus loin, si je n'ai pas le temps de finir. Qu'avons-nous fait? Bien, premièrement, M. le Président, j'ai déjà eu l'occasion de

l'indiquer aux crédits, quand nous sommes arrivés au pouvoir, on a demandé au ministère de la Sécurité publique, aux Services correctionnels de faire une évaluation de la capacité carcérale, combien on a de places puis combien on peut garder de gens, et pas strictement une évaluation du nombre de places dans nos prisons mais comment on gère les places dans nos prisons, de telle sorte que, quand on a eu ce rapport, on a déterminé qu'effectivement nous étions en surpopulation, qu'il nous fallait donc augmenter le nombre de places dans nos prisons. Pourquoi? Parce que le diagnostic que nous avons posé, et je pense que c'est important pour la population... Moi, là, j'ai toujours eu la même philosophie et la même mentalité, et le gouvernement, sur ces questions-là: quand un juge condamne quelqu'un à faire une sentence d'emprisonnement, il faut qu'il la fasse. Ça vaut pour les fins de semaine, ça vaut pour les sentences.

● (9 h 20) ●

Quand un juge condamne quelqu'un à faire une sentence, il faut qu'il la fasse. La loi prévoit toutes sortes de remises de peine légales, correctes, mais il reste qu'on ne peut pas permettre, quand quelqu'un reçoit une sentence, qu'il ne la serve pas.

Donc, la philosophie à la base, c'est que, quand on a une sentence, il faut qu'on la fasse. Pour ça, évidemment, l'une des choses qu'on a faites, c'est qu'on a commencé à bâtir un dossier pour être capables de se remettre en état de capacité carcérale, et le député de Chambly le sait très bien, lui, il appelle ça des petits gestes, là, moi, j'appelle ça un gros, gros geste, là: 569 millions de dollars arrachés au conseil du... Je dis «arrachés» en toute amitié à l'égard de ma collègue Monique Jérôme-Forget, qui a depuis quitté ses fonctions de présidente du Conseil du trésor, mais les gens qui m'accompagnent, Mme Portelance, à ma droite, qui est sous-ministre aux Correctionnels, M. Girard, qui est sous-ministre à la Sécurité publique, savent très bien, quand j'emploie le mot «arrachés», ce n'est pas un euphémisme. Et je vois sourire le député de Chambly parce qu'il connaît suffisamment la chose publique, pour y avoir travaillé pendant plusieurs années, pour savoir que convaincre un président ou une présidente du Conseil du trésor d'allonger 569 millions de dollars pour construire des prisons, ce n'est pas facile.

Pourquoi? Pourquoi? Parce qu'évidemment il y a toujours les priorités en santé, en éducation. On se fait toujours opposer les priorités en santé et en éducation, mais on a réussi à convaincre la présidente du Conseil du trésor. Donc, 569 \$ pour la construction d'une nouvelle prison à Roberval, d'une nouvelle prison à Sept-Îles, avec une aile, qui s'appelle un centre de guérison, pour la communauté autochtone de Maliotenam, un dossier, là, qui tardait depuis des années, le dossier de la prison de Sept-Îles et l'entente avec les autochtones pour un centre de guérison qui soit une espèce d'attendant à la prison de Sept-Îles, réglé; la réouverture de la prison de Percé pour des thérapies pour délinquants sexuels, particulièrement des pédophiles qui souhaiteraient suivre des thérapies; une prison en Montérégie, une prison à Amos.

Donc, des constructions de nouvelles prisons, 569 millions de dollars, et ça, là, honnêtement, c'est le fait de ce gouvernement-ci.

D'autre part, M. le Président, il me reste 55 secondes, je n'aurai pas le temps de terminer, d'autre part, M. le Président, on a, comme le député l'a dit de façon juste...

Nous avons, pendant que nous allons construire ces prisons, pendant que nous faisons les démarches pour être capables de commencer les travaux — moi, je souhaite que les travaux commencent le plus rapidement possible — nous avons obtenu des crédits additionnels pour permettre qu'il y ait des places temporaires qui soient créées pour essayer d'éviter le plus possible la surpopulation.

Comme il me reste 17 secondes, M. le Président, et que je ne veux pas commencer cette interpellation en me faisant chicaner par vous, qui êtes un comptable et qui comptez bien le temps, je vais maintenant me taire, mais je me permettrai de revenir, parce qu'on a fait plusieurs démarches...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre.

M. Dupuis: ...pour essayer de régler le problème de la surpopulation. Et je vous remercie.

Argumentation

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Nous allons maintenant entamer la période d'échange. Alors, M. le député de Chambly, vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Merci, M. le Président. D'abord, je voudrais dire au ministre que, contrairement à ce qu'il vient d'affirmer, en avril 2003, quand vous avez pris le pouvoir, il n'y en avait pas, de surpopulation. D'ailleurs, j'ai un texte ici de M. Dallaire, Jean-Claude Dallaire, qui travaille au ministère... ou qui travaillait au ministère, qui écrit ceci: La population moyenne quotidienne enregistrée pour la période d'avril à novembre 2003 était... 3 752 personnes présentes par rapport à une capacité opérationnelle moyenne mensuelle de 3 752. Donc, surpopulation en avril 2003, avril à novembre 2003, quand vous arrivez au pouvoir, zéro. Alors, le problème de la surpopulation, il s'est créé sous les libéraux. Première chose.

Deuxièmement, je le dis avec respect, le ministre sait que j'ai beaucoup de respect pour lui, mais je dis avec respect au ministre que ça prend un peu de culot pour venir blâmer un gouvernement qui était en poste dans les années quatre-vingt-dix pour son inaction présente. Le ministre doit se rappeler que le gouvernement libéral est au pouvoir depuis six ans. Alors, vous savez, l'argument, là, je pense, l'argument de dire que c'est la faute de mon prédécesseur, après six ans, ça commence à être un peu, un peu gros, et je pense que la population commence à en avoir soupé. On peut peut-être avoir cet argument-là pendant quelques mois, là, suivant l'élection, mais, six ans après, c'est un peu gros, surtout que les premiers qui ont fermé des prisons, M. le Président, c'est un gouvernement libéral. C'est le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui a fermé la prison de Rouyn-Noranda, qui a fermé la prison de Mont-Laurier, qui a fermé la prison de Saint-Joseph-de-Beauce, qui a fermé la prison de Percé puis qui s'apprêtait à fermer la prison de Joliette et de Cowansville jusqu'à ce que, face à un tollé populaire, le gouvernement décide de reculer.

Deuxièmement, je tiens à dire que, contrairement à l'impression que le ministre a, effectivement, quand on

est arrivés au pouvoir, il faut rappeler, M. le Président, quand le Parti québécois est arrivé au pouvoir en septembre 1994, on avait un déficit, seulement pour l'année 1993-1994, un déficit de 6 milliards de dollars, seulement pour cette année-là, et c'était le dernier de toute une série de déficits de plusieurs milliards de dollars. Alors, il a fallu effectivement prendre des décisions difficiles, et effectivement le gouvernement de Jacques Parizeau et ensuite de Lucien Bouchard a pris quelques décisions, a pris la décision de fermer quelques prisons. Mais, un instant, on a fermé quelques prisons de 25, 30 places et on en a, soit dit en passant, ouvert une de 500 quelque places à Rivière-des-Prairies. Ce qui fait que, le bilan de l'opération fermeture de prisons du Parti québécois, M. le Président, savez-vous ça a été quoi? Ça été moins 100 places dans nos prisons, moins 100 places, une fois l'opération complétée, moins 100 places. Alors, on est passé de 3 900 à 3 800 places essentiellement parce qu'on a fermé de petites prisons et on en a ouvert une très grande, finalement, M. le Président.

Alors, je pense, finalement, je regrette, si c'était une si grave erreur que ça d'avoir fermé des prisons, comment se fait-il qu'en avril 2003, quand le gouvernement a pris le pouvoir, il ne s'est pas empressé de poser des gestes en ce sens-là? Au contraire, ils n'ont rien fait. Le ministre nous parle d'évaluation, de bâtir un dossier, d'aller se battre au Conseil du trésor. Écoutez, là, ils ont été élus en avril 2003, puis la première décision concrète en matière d'installation carcérale qu'ils ont annoncée, c'est en février 2008, presque cinq ans plus tard.

On était sûr la surpopulation. Je vais passer rapidement, compléter ce volet-là parce que j'ai tellement de problèmes à vous soumettre en matière de services correctionnels. Moi, je vais vous parler de la surpopulation les fins de semaine. M. le Président, l'automne dernier, on pouvait lire dans *Le Journal de Montréal* le 12 décembre dernier que les gens qui font des fins de semaine, les gens qui travaillent la semaine, qui paient des impôts mais qui ont été condamnés à des courtes périodes discontinues, par exemple, pour des facultés affaiblies ou pour un voies de fait simples... Vous savez, M. le Président, qu'à votre deuxième facultés affaiblies, si vous avez un avis de récidive, c'est 14 jours de prison, minimum. Or, souvent c'est des gens qui travaillent et qui doivent aller, les fins de semaine, à Bordeaux. On lisait: «Une allure de camps de réfugiés.»

J'ai des photos ici, qui ont été prises, M. le Président, à Bordeaux, de la part de gens qui ont séjourné là. Ça n'a pas de bon sens. Je vous lis, M. le Président, un courriel que j'ai reçu, que le ministre a reçu, et j'étais en copie, un courriel d'un individu qui fait cette sentence, qui fait une sentence de 14 jours, de fins de semaine, à Bordeaux:

«J'ai vécu la pire fin de semaine de ma vie, car les conditions d'incarcération sont tout à fait hors normes. Je suis arrivé le samedi matin dans une salle qui est réservée aux personnes qui doivent purger leurs peines de fin de semaine. La salle était pleine à craquer, il n'y avait aucune place pour que je puisse m'installer. J'ai dû passer la journée assis sur une table à pique-nique. Le soir venu, pour s'assurer que tout le monde puisse s'étendre sur les matelas qui sont fournis uniquement vers 22 heures, les personnes ont dû coucher dans le corridor de la salle et même dans l'espace de rangement de ces matelas. Dimanche matin, vers 9 heures, entre 15 et 20 détenus supplémentaires sont ajoutés aux personnes déjà en place. Au total, nous étions

102 personnes dans une salle qui peut en contenir, selon moi, 60. Il n'y a pas de douche, il n'y a que deux urinoirs, deux toilettes, deux lavabos. Cela ne respecte aucune norme d'hygiène, surtout à 102 personnes. Un superviseur est venu nous rencontrer pour nous dire que la situation n'avait aucun sens, que nous étions trop nombreux et que la situation était signifiée au directeur de prison ainsi qu'à votre ministère afin que des normes plus claires soient établies sur le nombre de personnes maximal qui peut être accepté pendant le week-end dans cette salle.»

J'ai des photos, M. le Président, je vais les déposer, le ministre pourra en prendre connaissance. M. le ministre, je vais déposer ces photos pour que vous puissiez en prendre connaissance. Mais effectivement on parle d'une pièce de 27 pieds de large sur 65 pieds de long. Qu'est-ce qui arriverait en cas d'incendie, un problème de salubrité évident? C'est une situation qui est aberrante.

Comme j'ai peu de temps, M. le Président, j'aimerais entendre le ministre sur ce problème bien précis que la surpopulation occasionne. La surpopulation fait en sorte que, les fins de semaine, ça déborde. Et, à Bordeaux, il y a une situation vraiment... M. le ministre, je dépose les photos, vous pourrez en prendre connaissance. Ça n'a comme pas de bon sens.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt de documents?

Une voix: ...

● (9 h 30) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Consentement.

Documents déposés

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Les documents sont déposés. M. le ministre, vous avez... Merci, M. le député de Chambly. M. le ministre, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Oui. Je vous remercie, M. le Président. Pendant que nous y sommes, M. le député, ne m'en voulez pas, je voudrais simplement signaler que s'est joint à nous, en haut dans les galeries, un personnage qui est un de mes amis personnels, que j'ai rencontré dans certaines missions que j'ai effectuées à l'État de New York. Mr. Michael Balboni, who used to be a Secretary for Homeland Security of the State of New York, has joined us. I wish you welcome, Michael, and I know that you will learn a little bit of French this morning because we will talk in French. I'm very honored that you're here in Québec, and thanks for coming.

M. le député de Chambly, il me disait, M. le Président, ça m'a fait sourire, il me disait: En 2003, quand le Parti québécois... ou enfin quand nous avons pris le pouvoir, bien, non, il n'y en avait pas, de surpopulation carcérale. C'est vrai. Savez-vous pourquoi? Parce qu'ils les mettaient dehors.

C'est ça que j'ai dit tantôt. Ce n'est pas bien compliqué, là, ils ont fermé des prisons. Ça a fermé 406 places, hein, ils ont fait une croix sur 406 places dans les prisons en 1996. Puis après ça, quand ils se sont

aperçus que ça ne réglait pas le problème de la surpopulation, ils ont utilisé une disposition de la Loi sur les services correctionnels, qui s'appelait l'absence temporaire, pour remettre du monde dehors, en liberté, avant la fin de leur sentence pour être capables de démontrer qu'ils n'étaient pas en surpopulation carcérale puis que la fermeture de prisons, ça n'avait pas apporté de surpopulation. Mario Bastien; j'espère qu'on se souvient de l'épisode Mario Bastien, qui avait été mis en liberté en absence temporaire, qui a subséquentement été accusé de meurtre d'un petit garçon, là. Je veux dire, regardez, là, c'est documenté, c'est dans les journaux, ça a été public.

C'est ça qui est arrivé, là: ils ont remis des gens en liberté, en absence temporaire, qui n'avaient pas fini leur sentence. C'est pour ça qu'il n'y en avait pas, de surpopulation. Quand on est arrivés en 2003, là ce qu'on a constaté, c'est que, oui, il manquait de places parce que le monde était dehors, il fallait qu'ils aillent en prison. C'est aussi simple que ça.

Sur les choses qu'on a faites — puis je vais venir à la question, que le député m'a posée, sur les fins de semaine: donc, construction de prison, 569 millions de dollars; ajout de crédits pour des places temporaires; et, extrêmement important, des représentations extrêmement fermes auprès du gouvernement fédéral. Le Québec a été un fer de lance dans cette représentation auprès du gouvernement fédéral pour que les questions, M. le député de Chambly, de détention pour les gens qui séjournent dans nos prisons en détention préventive, qu'on a appelés, pour les fins de la discussion, les faux fédéraux, c'est-à-dire des gens qui peuvent séjourner dans nos prisons pendant très longtemps en détention préventive, qui, compte tenu de leur détention préventive, obtiennent une sentence plus clémente, au moment où le juge prononce la sentence, sous prétexte qu'en détention préventive une journée de prison, ça en vaut deux; des fois, ça en vaut trois...

On a fait des représentations au gouvernement fédéral pour que le Code criminel soit modifié afin qu'une journée en prison en détention préventive vaille une journée de prison, et non pas deux, et non pas trois, de telle sorte que cette représentation que nous avons faite, qui était pendante auprès du gouvernement fédéral depuis des années et qui a maintenant été acceptée, va avoir très certainement un effet aussi sur la surpopulation.

Pour les fins de semaine, le député de Chambly a pratiqué en droit criminel, nous avons pratiqué tous les deux en droit criminel, j'imagine qu'il a eu des clients qui ont été trouvés coupables d'abord sur les facultés affaiblies, parce qu'évidemment il a soulevé la question des facultés affaiblies. Moi, là, quand j'étais Procureur général, j'ai instruit les procureurs de la couronne de faire des représentations sévères au sujet des gens qui étaient condamnés devant les tribunaux pour des facultés affaiblies. Pourquoi? Parce que les gens qui conduisent en état d'ébriété sont des dangers publics, des dangers pour la société. Une auto aux mains d'une personne qui est en état d'ébriété, c'est une arme, et c'est une arme offensive, et c'est une arme qui peut tuer. Alors, j'ai demandé, moi, aux procureurs de la couronne d'être sévères avec des gens qui sont condamnés pour des facultés affaiblies.

Il a raison, le député de Chambly, il arrive que des gens sont condamnés pour des fins de semaine. Avant, là, moi, je me souviens, quand j'ai pratiqué, puis il s'en souviendra aussi, les gens arrivaient à la prison le samedi

matin, ils signaient un livre puis ils étaient remis en liberté. Ils ne les faisaient pas, les fins de semaine. Moi, j'ai demandé que les gens fassent les fins de semaine. Les conditions ne sont pas idéales, j'en conviens, M. le député de Chambly, et on travaille à les améliorer, les conditions, mais il reste que les gens qui sont condamnés pour facultés affaiblies, aujourd'hui, sous un gouvernement libéral, font leur sentence. La preuve, là, il l'a dite tantôt. Mais maintenant j'admets que ce n'est pas dans les meilleures conditions.

Mais, la prison de Bordeaux, là, 50 millions pour la rénover, là, la prison de Bordeaux. Alors, ça va être un endroit où évidemment on va améliorer les conditions de détention.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre. Maintenant, M. le député de Chomedey, vous avez la parole.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, M. le Président. D'entrée de jeu, je veux saluer le ministre, l'équipe, qui l'accompagne, du ministère, saluer mon collègue de l'opposition officielle, qu'on a eu l'opportunité de voir dans une autre vie, parce qu'avant la politique effectivement on a tous les deux eu une autre vie de côtés peut-être différents, mais complémentaires, d'intervention.

Je voudrais, dans un premier temps, parce que je vais parler, M. le Président, des fermetures de prison de 1996... mais je veux revenir sur les commentaires du député de Chambly sur les fermetures de prison de 1986. Vous me permettez, M. le Président, de faire un peu d'histoire et de me retremper dans mes anciennes fonctions de policier à la Sûreté du Québec, parce qu'il y avait un impact direct entre les services policiers, les procureurs, les établissements de détention, etc. Donc, le député de Chambly a mentionné qu'en 1986 le gouvernement libéral, qui avait été porté au pouvoir le 2 décembre 1985, avait fermé quatre établissements de détention. Vous savez, je dis souvent: Il y en a qui écrivent l'histoire et il y en a d'autres qui la content. En 1986, j'étais dans un processus, j'étais responsable d'une escouade de stupéfiants, M. le Président, à Saint-Hyacinthe. Et, par souci d'efficacité et d'efficience, il y avait une restructuration à l'intérieur de la Sûreté du Québec, et mon unité à Saint-Hyacinthe a dû, le 1er juillet, en même temps que l'établissement de détention de Percé, Mont-Laurier, Rouyn et Saint-Joseph-de-Beauce, a dû être relocalisée à Saint-Jean pour des raisons d'efficacité.

En même temps que mon unité de Saint-Hyacinthe, il y a eu celle de Saint-Joseph-de-Beauce, l'escouade de stupéfiants de Saint-Joseph-de-Beauce, qui a été amenée à Québec. On a fermé l'établissement de détention de Saint-Joseph-de-Beauce qui n'avait pas d'installation sanitaire, M. le Président, et qui, autant pour les agents de services correctionnels que pour les détenus... les conditions de détention n'étaient pas salubres. Donc, on a emmené la clientèle de Saint-Joseph-de-Beauce à Québec en même temps qu'on fermait, qu'on relocalisait les gens de l'escouade de stupéfiants de Saint-Joseph-de-Beauce à Québec.

Dans la même foulée, et tous ces événements se sont produits, M. le Président, le 1er juillet 1986, la prison de Rouyn-Noranda et celle de Mont-Laurier, eux aussi, on a relocalisé les gens, dans le cas de Rouyn, à Amos parce qu'on n'avait pas les services pour les détenus, les conditions

de travail pour le personnel aussi étaient différentes d'ailleurs et on ne pouvait pas donner des programmes au détenus. Donc, les détenus qui étaient sentencés ne pouvaient pas servir leurs termes de prison à Rouyn. Et, à ce moment-là, il y a eu une fermeture à Rouyn. C'est la même chose à Mont-Laurier. Dans le cas de Percé, c'était une prison qui était ouverte une journée sur cinq, qui n'avait pas de chiffre de nuit, qui n'avait pas de capacité. Il n'y avait pas de détenu qui allait à la prison de Percé. Et on avait, à ce moment-là, une escouade de stupéfiants qui était à Chandler, et les détenus ont été rapatriés vers d'autres prisons.

C'est pour l'histoire, pour des raisons d'efficacité et d'efficacité, des quatre fermetures de prison qui ont coïncidé, comme je l'ai mentionné, avec une restructuration interne au niveau de la Sûreté du Québec.

Vous savez, c'est tout relié, c'est tout imbriqué un dans l'autre. Parce que je me souviens, en 1986, après avoir été transféré à Saint-Jérôme, d'avoir rencontré, après avoir examiné la situation qui prévalait dans les Laurentides à cette époque-là, d'avoir rencontré le directeur de la prison de Saint-Jérôme avant qu'elle soit améliorée et qu'elle soit agrandie, le procureur-chef de la couronne qui aujourd'hui est juge, Me Paul Chevalier, M. le juge Paul Chevalier, et d'avoir regardé ce qu'on pouvait faire pour améliorer les conditions de travail de tous les intervenants en partant du moment où il y avait une recrudescence d'éléments criminels.

Je reviendrai au prochain bloc.

● (9 h 40) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chomedey. Maintenant, M. le député de Chambly, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Oui, M. le Président. D'abord, je voudrais dire au ministre que, contrairement à ce qu'il vient d'affirmer, en 1996, lorsque nous avons fermé quelques prisons, le total de la perte, la perte du nombre de places, c'est 100 places. Je peux vous dire qu'en 1996 donc le gouvernement du Québec a fermé six prisons, en a ouvert une, c'est Rivière-des-Prairies, et ces modifications ont réduit la capacité d'accueil de l'ensemble des établissements de 3 904 places à 3 801 places. Je vous le cite, c'est: statistiques correctionnelles 1996-1997 de votre propre ministère: 100 places de différence. Cette opération-là, c'est 100 places de différence.

Je voudrais dire au ministre que jusqu'à maintenant je n'entends pas de solution. Il constate le problème à Bordeaux pour les fins de semaine, il dit: Les conditions ne sont pas idéales. Mais j'attends des solutions, je les attends toujours. Je tiens à dire au ministre, M. le Président, que, plus largement, je cherche encore les solutions au problème que j'ai mis de l'avant dès le départ.

D'abord, en matière d'installations carcérales temporaires, est-ce que le ministre peut nous confirmer qu'il prévoit qu'elles sont toutes en opération présentement et donc qu'il ne prévoit pas en construire d'autres à court et moyen terme, là, des installations carcérales temporaires? Est-ce que le ministre peut nous dire, parce qu'il se vante d'avoir été arracher au Conseil du trésor des centaines de millions... Effectivement, M. le Président, le ministre a annoncé, en février 2008, la construction de quatre nouvelles prisons: 68 millions à Sept-Îles, 94 millions à Roberval,

97 millions à Amos, 125 millions en Montérégie, pour un total de 384 millions. Est-ce que le ministre peut nous dire, sur ces 384 millions, combien aujourd'hui ont été dépensés à ce jour? Parce que c'est des annonces qui ont été faites en février 2008.

Le ministre nous a annoncé quatre nouvelles prisons, sauf, M. le Président, qu'on est 15 mois plus tard, et les informations que nous avons, c'est qu'aucune d'entre elles n'est encore en construction. Et, plus que ça, pour ce qui est de celle en Montérégie, on ne sait pas encore à quel endroit elle va être construite. Alors, je peux les reprendre rapidement, M. le Président.

En Montérégie, quand je vous dis que ce gouvernement-là... Et le ministre nous dit: On faisait des études, on évaluait les choses. Quand je vous dis que ce gouvernement-là n'a rien fait de 2003 à 2008... il avait annoncé, imaginez-vous, M. le Président, en octobre 2004, il avait annoncé une prison en Montérégie: «Une prison pouvant loger jusqu'à 500 détenus sera construite en Montérégie[...]; le projet du ministre de la Sécurité publique [libéral], Jacques Chagnon, sera proposé dès que sera établi le cadre législatif des partenariats public-privé, probablement en février prochain.» En 2004, on annonce une prison. Évidemment, elle n'a pas été construite. En 2008, le ministre l'a réannoncée. Et on est aujourd'hui 15 mois plus tard, et, cette prison, cette supposée prison qui verra éventuellement le jour en Montérégie et pour laquelle des crédits ont été accordés, bien on ne sait toujours pas 15 mois plus tard où est-ce qu'elle va être construite. Et, les derniers chiffres qu'on nous a donnés, c'est que peut-être elle pourrait être livrée le 1er juin 2014.

Alors, je demande au ministre: D'abord, pour cette prison en Montérégie, où est-ce qu'on en est? Comment ça se fait que, 15 mois après, on ne sait toujours pas où ça va être construit? Est-ce que le ministre a décidé si ça va être en partenariat public-privé ou si ça va être en mode conventionnel? C'est quoi, la prochaine étape?

Et je pourrais repasser toutes les autres prisons, M. le Président. Celle de Roberval, on l'a annoncée en février 2008. En mars, en avril 2009, donc tout récemment, 14 mois plus tard, on apprenait que finalement, finalement on était toujours en processus d'examen pour savoir si ça allait être construit ou non en PPP. Le ministre libéral responsable du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le député de Dubuc, nous disait que ce serait... Pas de problème, inquiétez-vous pas, on va avancer, on va être prêts en 2011. Pourtant, dans les chiffres mêmes du ministère, on nous parle maintenant, pour ce qui est de la prison de Roberval, du 1er décembre 2013. Alors, il faudra le dire au ministre, au député de Dubuc, au ministre libéral des Mines que ce n'est pas en 2011, mais c'est en 2013. Alors, on est rendus où pour ce qui est de Roberval? Est-ce que le ministre peut nous confirmer, là, que la construction va être entamée? Qu'est-ce qui retarde? Est-ce que c'est exact de dire que c'est à cause des discussions, du processus d'examen au niveau des PPP? C'est quoi, la prochaine étape? C'est quand que ça va débloquer?

Pour ce qui est d'Amos, M. le Président, c'est un peu la même chose, le ministre l'a annoncée en février 2008. Il s'est rendu à Amos en avril 2008. Un an plus tard, on apprenait, en mars 2009, là, il y a quelques mois, il y a deux mois, on apprenait qu'un terrain avait finalement été trouvé pour le construire, mais qu'il y avait encore des études techniques afin d'officialiser la vente. Et

L'Écho Abitibien disait le 18 mars 2009: «En avril 2008, le ministre Jacques Dupuis a confirmé le projet de construction d'un nouveau centre de détention à Amos. Presque un an plus tard, on ne sait toujours pas si le projet sera réalisé de manière conventionnelle ou sous la forme d'un partenariat public-privé.» C'est quoi qui retarde? Comment ça se fait que ça ne débloque pas? Est-ce qu'on va se retrouver avec de petits CHUM, là, au niveau des services correctionnels?

Et je pourrais compléter avec Sept-Îles, M. le Président. Sept-Îles, on l'a annoncée en février 2008. Le ministre est allé en septembre 2008 à Sept-Îles. Il a annoncé que la prison ouvrirait en avril 2012. Aujourd'hui, on apprend par les chiffres du ministère que ce n'est pas avril 2012, comme le ministre l'a dit en septembre dernier, on parle maintenant du 1er juin 2013.

On en est où pour tous ces projets? Alors, le ministre, qu'il nous donne l'heure juste sur ces projets. Installations temporaires; est-ce que vous prévoyez en construire d'autres? Est-ce que ça fait partie de vos pistes de solution? Puis, les prisons, là, bien c'est... Oui, il y a une piste de solution de ce côté-là, ce n'est pas la seule, on y reviendra tantôt, mais il y a une piste de solution. Mais, coudon, M. le Président, c'est dans quatre ans, c'est dans cinq ans, c'est dans six ans...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, monsieur...

M. St-Arnaud: ...est-ce que ça avance?

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chambly. Juste vous mentionner, M. le député de Chambly, ça va pour tout le monde, que, même en citant un article, on doit appeler un élu par son titre. M. le ministre, pour cinq minutes.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Oui, merci. M. le député de Chambly, quel'un pourrait lui dire qu'il peut tout dire ça puis rester de bonne humeur. On n'a pas besoin de se choquer, ça va bien. Il peut tout faire ça en restant de bonne humeur, avec le sourire, puis on va arriver aux mêmes solutions.

J'ai toujours une objection psychologique quand on dit: Le ministre ne donne pas l'heure juste, parce qu'il me semble que pourtant j'attaque les questions avec le plus de candeur possible. Et je vais continuer de le faire. Quand il dit: Le ministre, il ne me donne pas de solution, c'est parce qu'il n'écoute pas ce que je dis. 569 millions de dollars pour construire des prisons au Québec, ça, c'est une solution. Puis une prison en Montérégie, entre autres, ça va être une prison de 300 places, ce n'est pas un cabanon de jardin, là, c'est une prison de 300 places. Alors, évidemment, il y a tout un processus qui suit l'annonce de la construction d'une prison. On fait l'analyse des besoins, c'est correct. Pourquoi, mais pourquoi il y a un processus qui prend un certain temps avant qu'on mette la pelle dans la terre quand on construit un édifice public aussi important qu'une prison, entre autres? Pourquoi? Parce que, puis vous êtes un comptable, M. le Président, de profession, pourquoi?, parce qu'on veut de la rigueur dans la dépense des deniers publics. Moi, ce n'est pas mon argent à moi puis ce n'est pas... C'est-à-dire, excusez-moi, c'est en partie

mon argent à moi, puis c'est en partie la vôtre, puis c'est en partie celle du député de Chambly puis de tous les gens qui sont dans cette salle, parce que l'argent qu'on dépense, c'est l'argent des impôts des gens, des impôts et des taxes des gens.

Alors, les gens, ils veulent qu'on dépense de façon rigoureuse l'argent. On établit des priorités. On a réussi à établir une priorité importante, la sécurité de la population et la construction de prisons, pour que les gens qui sont condamnés fassent leurs sentences.

On fait une analyse rigoureuse. Donc, on fait une analyse des besoins. Il faut planifier l'endroit où on va installer cette prison-là. Il faut faire, oui, l'étude de savoir si on va aller en PPP ou en conventionnel. En PPP, là, pour les gens qui souhaiteraient nous écouter, c'est le partenariat public-privé, avec des conditions contractuelles qui sont très, très, très précises. Donc, est-ce qu'on va en PPP ou en conventionnel? Ce n'est pas des ergoteries, ces choses-là, là, c'est fait toujours pour dépenser rigoureusement les deniers publics. Et ce sont toutes ces étapes-là, M. le député de Chambly, qui sont en train d'être atteintes, de telle sorte qu'il va y avoir bien sûr des preuves de la construction de ces prisons-là dans les différents endroits. Cette semaine, j'écrivais au député d'Abitibi-Ouest qui demandait où en était l'état de situation pour la prison d'Amos. Je lui réponds par lettre où on en est rendus. Le député de Roberval régulièrement vient me voir pour me demander où en sont les étapes de réalisation de la prison de Roberval; je le lui dis et je ne cache rien. C'est certain qu'il y a une analyse qui se fait, c'est certain que ça prend un certain temps.

L'autre chose qui est bien importante, M. le Président, parce qu'il faut vivre dans la réalité, c'est: Où est-ce qu'on va asseoir ces prisons-là? C'est important, il faut qu'il y ait une certaine approbation sociale de l'endroit. Particulièrement pour la prison de la Montérégie, je ne le cache pas, je l'ai dit aux crédits, on cherche, il y a encore des discussions sur l'endroit où on pourrait construire cette prison-là, et rapidement, M. le député de Chambly. Vous êtes impatient, mais il faut que vous réalisiez que nous en avons l'un avec l'autre... Si dans mon cas le premier ministre me garde en vie politique à la Sécurité publique et si votre chef vous garde en vie comme critique de la sécurité publique, on en a pour quatre, cinq ans ensemble, là. Et, moi, je suis certain, M. le député de Chambly, que, quand on va arriver au temps électoral, éventuellement vous allez... Tiens, je vais vous inviter.

Quand ça va être le temps d'ouvrir les prisons, je vous invite, vous allez venir avec moi, et, dans chacun des discours, je vais rappeler ce que vous avez dit aux différentes interpellations au sujet de la construction des prisons.

Je fais une boutade, là, mais, regardez, M. le député de Chambly, très honnêtement, là, moi, là, je ne suis pas dans la business de retarder la construction des prisons au Québec. J'ai obtenu le budget de 569 millions de la présidente du Conseil du trésor. On l'a. On a démarré les étapes. Pensez-vous que je suis dans la business de ne pas le faire? Non.

● (9 h 50) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre. M. le député de Chomedey, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, M. le Président. J'étais rendu, on va y venir tranquillement pas vite, vers 1996, j'étais rendu à vous dire, M. le Président, qu'à mon arrivée à Saint-Jérôme, en 1986, après la fermeture de mon unité à Saint-Hyacinthe, qui coïncidait avec ce que le député de Chambly a mentionné, la fermeture de quatre prisons par le Parti libéral qui était au pouvoir à l'époque, le milieu se mobilise, M. le Président, en fonction des besoins et en fonction de la criminalité.

À l'époque, à Saint-Jérôme, j'étais appelé à couvrir l'aéroport de Mirabel, qui depuis ce temps a été elle aussi rélocalisée ou retransférée à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, et il y avait un comité consultatif à l'époque pour voir ce qui pourrait être fait, à cause de la criminalité qui était sans cesse grandissante et de l'entrée de stupéfiants qui se faisait beaucoup par l'aéroport, ce qui pouvait être fait pour agrandir la prison, avoir plus de procureurs, moderniser le palais de justice. Et le député de Chambly se souviendra fort bien de l'ancien palais de justice de Saint-Jérôme, comment c'était vétuste et comment on avait de la difficulté; la même chose pour la prison de Saint-Jérôme avant son agrandissement. Donc, le premier intervenant était le corps policier qui amenait une clientèle nouvelle autant aux procureurs, autant à la magistrature qu'au système de détention, donc ça prenait une concertation du milieu.

Le député de Chambly a oublié de mentionner qu'au cours du mandat libéral, de 1985 à 1994, il y a trois nouvelles prisons qui ont été construites sous le mandat libéral: celle de Rimouski, M. le Président, dont vous êtes très fier et dont vous êtes le digne représentant de la région; celle de Rivière-du-Loup, et j'y reviendrai dans quelques minutes; et celle de Rivière-des-Prairies. Ce que le député de Chambly a mentionné tantôt, que les fermetures des cinq établissements, c'est 406 places et que c'était moins 100, il a oublié de mentionner qu'on avait fermé Parthenais, et les gens de Parthenais se sont en allés à Rivière-des-Prairies. Donc, on venait tout simplement de changer tout le monde de place. Ça créait une situation peut-être pas difficile, mais ça changeait la routine. C'était beaucoup plus facile pour nous, les policiers de la Sûreté du Québec qui étaient au quartier général du 1701, Parthenais, on avait accès à tout ça. Et c'était la même chose pour les avocats de défense, c'était plus facile pour eux de venir à Parthenais que d'aller à Rivière-des-Prairies. Il a fallu changer les habitudes de tout le monde.

J'en parle, M. le Président, parce que, je vois, après l'annonce de la prison de Roberval, dont j'ai eu le privilège, en septembre 2007, d'annoncer la construction avec la vice-première ministre, et qui faisait consensus d'ailleurs, la prison de Roberval, ça change les habitudes de plusieurs personnes, ça change les habitudes des avocats qui vont voir les clients, mais pour le milieu je pense que c'était une question d'équité pour Roberval, puis j'y reviendrai.

Je vous ai dit, M. le Président, que je reviendrais à la prison de Rivière-du-Loup annoncée par les libéraux, inaugurée le 17 mars 1995 par le ministre de l'époque, Serge Ménard, qui aujourd'hui est député à Laval. On se voit quand même assez régulièrement. M. Ménard a inauguré une prison qu'on avait annoncée, et c'est sûr que M. Ménard était probablement dans des très mauvaises dispositions pour aller la fermer six mois plus tard. Donc,

ce qui est arrivé, on a pu voir un changement de ministre. C'est M. Perreault, Robert Perreault, qui, quand les fermetures ont été annoncées en avril 1996, qui à l'époque était ministre de la Sécurité publique.

Je vais revenir à 1996 parce qu'on envoyait, avec la fermeture de ces cinq établissements de détention, un très mauvais message. Vous vous souviendrez, M. le Président, qu'on était en pleine guerre des motards. Pour les gens qui souhaitent nous écouter ce matin, la guerre des motards, ça a été 165 personnes qui sont décédées, qui a pris cours le 14 juillet 1994, et il y avait des bombes, il y avait des meurtres quasi journalièrement au Québec, ce qui faisait en sorte que...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chomedey.

M. Ouellette: Je reviendrai au troisième bloc, monsieur.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): D'accord. Je cède maintenant la parole à M. le député de Chambly.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Je dirai au député de Chomedey rapidement qu'effectivement, la lutte, juste au passage, la lutte contre les motards, là, celui qui a créé la première escouade véritable de lutte contre le crime organisé...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...une petite remarque. Ça vaut pour les intervenants, peut-être sauf pour le député de Chomedey. Mais je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidence.

M. St-Arnaud: Oui. Alors, M. le Président, j'en prends note et je vous dis, par votre intermédiaire, au député de Chomedey que le premier gouvernement qui s'est attaqué à la lutte contre le crime organisé en créant une escouade particulière à cet effet, l'escouade Carcajou, c'est le gouvernement du Parti québécois, avec le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard. Puis ça, je tiens à le dire et à souligner son travail.

Et le mythe, là, que le Parti québécois a fermé des prisons en 1996, il me semble que je l'ai dit trois fois tantôt, là... au total de l'opération, c'est moins 100 détenus. Ce n'est pas vrai que ça a changé la situation au niveau de la capacité carcérale.

Je vais revenir à des problèmes concrets, M. le ministre, là, parce que j'en ai plusieurs, en quelques minutes. D'abord, l'absence de classement dans les centres de détention. Présentement, ce qu'on me dit, c'est qu'il n'y a aucun classement qui se fait. C'est-à-dire qu'un jeune qui arrive pour la première fois en prison se retrouve dans la même cellule qu'un multirécidiviste, qui est un fraudeur à répétition, quelqu'un qui a des vols qualifiés. Moi, c'est ce qu'on me dit sur le terrain. Si ce n'est pas exact, vous me le direz, M. le ministre, mais les gens sur le terrain me disent: M. St-Arnaud...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...

M. St-Arnaud: Oui, M. le Président, bien sûr. Par votre intermédiaire, je demande au ministre: Qu'en

est-il à cet égard-là? Parce qu'évidemment il y a un problème. Et de toute façon ils n'ont pas nécessairement de cellule, M. le Président, parce que souvent ils sont dans des grandes salles, comme je vous disais tantôt, dans des pièces où ils sont 40, 50.

Alors, c'est une école du crime. Et le jeune qui arrive en prison pour la première fois, bien, malheureusement, quand il ressort, je vous l'ai dit tantôt, il ressort dans un état pire que quand il est rentré. Ça, c'est le premier problème.

L'autre problème dont je veux parler au ministre, c'est le problème de sécurité, M. le ministre. J'aimerais savoir, au niveau de ce que vous appelez les BMT, on utilise ce terme pour parler, M. le Président, des installations carcérales temporaires... Donc, ces installations qu'on a installées, là, à certains endroits, c'est des genres de grandes maisons mobiles où les détenus sont dans des grandes pièces 30, 35 ensemble. Moi, ce qu'on me dit, c'est que, dans certains endroits, de ces grandes maisons mobiles ou installations temporaires où on héberge des détenus, ils sont souvent deux agents correctionnels pour surveiller 90, 95 détenus. Ça fait en sorte que ces endroits-là sont des lieux pas sécuritaires et qu'il n'y a donc pas de personnel, donc lieux pas sécuritaires. J'aimerais entendre le ministre sur ces problèmes eu égard aux installations temporaires.

J'aimerais également lui parler du manque de personnel, dans un troisième temps, le manque de personnel en matière de services correctionnels. Le ministre le sait, M. le Président, il manque présentement, au moins, 300 à 400 agents correctionnels. Évidemment, je vous ai parlé tantôt de la surpopulation. On a un nombre de détenus, qui est de plus en plus grand, qu'on doit installer un peu partout dans les centres de détention, dans les corridors, dans les gymnases, etc., et c'est le même personnel, le même nombre d'agents qui doit surveiller tout ce monde-là. Est-ce que le ministre... Ça fait en sorte qu'on a un personnel épuisé. D'ailleurs, les absentéismes... on voyait, l'an dernier, les gardiens s'absentent près de un jour sur trois. Le taux d'absentéisme est de près de 30 %. Alors, il y a un problème de personnel et non seulement pour les agents qui sont dans les prisons, mais également pour ce qu'on appelle les agents de surveillance, M. le Président.

Les agents de surveillance, ça, c'est les agents qui sont dans des bureaux et qui doivent surveiller les détenus qui purgent une sentence dans la communauté. Vous savez, a été instaurée, au début de la décennie, la sentence dans la communauté. Or, c'est des détenus qui, au lieu d'être en prison... ils sont chez eux, mais avec un couvre-feu. Des fois, ils doivent être chez eux, la plupart du temps, 24 heures sur 24, et il y a des agents correctionnels, des agents de surveillance qui doivent les surveiller. Or, M. le Président, j'en ai glissé un mot au ministre lors des crédits, on se retrouve dans certaines régions avec à peu près pas d'agents de surveillance pour surveiller des centaines de détenus. Je vous donne deux, trois exemples rapidement. En Estrie, il y a cinq agents de surveillance pour toute l'Estrie, pour surveiller 217 personnes qui purgent une sentence dans la communauté. En Montérégie, ils sont 11 sur tout le territoire de la Montérégie pour surveiller 406 détenus; Laurentides, Lanaudière, ils sont 19 pour 650; et, à Montréal, 19 pour 841.

Alors, il y a un manque d'agents de surveillance. Les gens qui purgent leurs sentences dans la communauté ne sont pas surveillés parce qu'il n'y a presque pas d'agents pour les surveiller, qu'ils n'ont pas les moyens.

Le ministre m'a parlé d'un projet pilote avec la ville de Montréal, comme quoi, à Montréal, ils essayaient de voir si les policiers ne pouvaient pas un peu aider les agents de surveillance, remplacer les agents de surveillance. J'en ai parlé avec les gens sur le terrain. Les gens n'ont jamais entendu parler de ça, ce projet pilote. Mais en tout cas, si le ministre nous dit: À Montréal, il y a un projet pilote... mais en tout cas, dans les autres régions, qu'en est-il? Il y a un manque de personnel important.

Et finalement, M. le Président, je peux peut-être demander au ministre s'il y a du nouveau du côté de la prison de Sept-Îles, la prison pour les fins de semaine à Sept-Îles. Vous savez, M. le Président, je vous dis ça rapidement: le ministère a loué à Sept-Îles un ancien Canadian Tire pour faire les fins de semaine. Ils ont loué ça 500 000 \$ jusqu'en 2012 pour héberger les gens qui font des fins de semaine, qui font des sentences de fin de semaine. On a aménagé ça. Ça a coûté des centaines de milliers de dollars pour faire des cellules et ça n'a jamais servi. Et il n'y a personne, la prison est inutilisée. Le ministre m'a dit qu'il essayait de se départir du contrat. Qu'en est-il, à cet égard-là... la prison, la prison de Sept-Îles pour détenus de fin de semaine?

● (10 heures) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chambly. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Alors, plusieurs sujets, M. le Président. Moi, je ne relèverai pas sur la création des escouades régionales mixtes. Nous avons la chance, M. le Président...

Peut-être vous ne le savez pas, mais le député de Chomedey, avant d'être député de Chomedey, était policier à la Sûreté du Québec et c'était l'expert de la Sûreté du Québec en matière de motards criminels. Particulièrement, il a fait une lutte sans merci aux Hell's Angels. Et je dirais même qu'il leur a tellement fait une lutte sans merci, mais à visière levée, en employant tous les moyens légaux, qu'eux-mêmes, les Hell's Angels, je l'ai constaté quand j'ai fait des dossiers, moi, devant la cour comme procureur de la couronne avec le député de Chomedey comme policier expert, que même les groupes de motards criminels le respectent parce que ça a toujours été quelqu'un qui a fait son travail de façon consciencieuse. Je sais que le député de Chambly est d'accord avec ça, là. Le député de Chomedey a toujours fait, comme policier de la Sûreté du Québec, son travail avec dévouement, avec sérieux, en employant les moyens légaux, à visière levée. Et, j'ai constaté, en tout cas pour nous autres, c'est un héros. Pour les gens qui travaillaient avec lui, c'était un héros aussi. C'est toujours un héros évidemment, M. le Président. Mais je sais que les gens le respectaient, puis même les bandits le respectaient parce que c'était un gars qui avait une parole, mais il était efficace, je peux vous dire ça, moi. Alors donc, le député de Chomedey prendra cette partie de l'intervention du député de Chambly sur la création des escouades régionales mixtes parce qu'il connaît ce domaine-là très, très bien.

Aucun classement? Pas vrai. Je vous le dis, là, ce n'est pas vrai. À Rivière-des-Prairies, prenons les prévenus et les détenus. À Rivière-des-Prairies et à Bordeaux, les prévenus et les détenus ne sont pas ensemble, ils sont

séparés. Dans les plus petits établissements de détention, les prévenus font leur temps avec les détenus. Cependant, dans toutes les prisons, il y a un classement. Le classement, c'est A, B, C; A, crime moins grave, personnalité moins dangereuse; B, personnalité moyennement grave et moyennement dangereuse. Je ne dis pas les deux, là, ce n'est pas additionnel, les deux, mais il y a des critères, il y a des facteurs qui font qu'une personne qui doit faire son temps, c'est une expression qu'on emploie dans le milieu, là, est classée A, B ou C. Donc, A, moins dangereux; B, un petit peu plus dangereux à tous égards, il y a plusieurs facteurs; et C, évidemment, étant la cote pour quelqu'un qui est considéré comme plus dangereux. Alors donc, vous ne trouverez jamais, M. le député de Chambly, là, j'emploie un exemple qui est un exemple extrême, mais vous ne trouverez jamais, me dit-on, me dit-on, je ne suis pas dans les prisons, moi, là, je n'y vais pas, là, je n'y suis jamais allé non plus, je n'ai pas l'intention d'y aller non plus, vous non plus, je parle, autrement que pour visiter, là... Il n'y a jamais de prévenu de meurtre qui va être dans une cellule avec un fraudeur de 500 \$, là. J'emploie évidemment un argument extrême.

Maintenant, si vous avez des cas, ou si vous avez des exemples, ou si vous avez des preuves, on veut le savoir parce que c'est clair que, comment les gens du service correctionnel administrent les établissements de détention, la philosophie, l'objectif est clair: il faut que des gens de dangerosité semblable fassent leur temps avec des gens de dangerosité semblable et pas le contraire, pour des raisons qui sont évidentes. Si vous avez des cas, si vous avez des exemples, si vous avez des preuves, donnez-nous-les, Mme Portelance est ici, puis on est prêts à les regarder. Ça, là, c'est clair, clair, clair. Et évidemment il peut arriver des exceptions, il peut arriver des cas où ça se produit. Si c'est au vu et au su des Services correctionnels, ils vont avoir une raison valable pour que ça arrive. Puis, si ce n'est pas au vu et au su des Services correctionnels, il faut que ces cas-là soient dénoncés pour qu'on puisse les corriger.

L'autre chose. Dans les places temporaires, là, dans les établissements temporaires, il n'y a jamais de prévenus qui sont incarcérés dans des établissements temporaires, et les gens qui séjournent dans les établissements temporaires ne sont que des classements A, c'est-à-dire les moins dangereux, et cette classification-là — il me reste 11 secondes, ça va bien vite — cette classification-là s'est faite avec le concours du syndicat.

Pour le manque de personnel, je reviendrai, si vous voulez, dans le prochain cinq minutes.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre. M. le député de Chomedey, pour cinq minutes.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, M. le Président. On est en 1996, M. le Président, à une affirmation du député de Chambly. Je lui rappellerais, parce qu'on est encore aux soustractions et aux additions où est-ce qu'on a dit que, suite aux fermetures de cinq établissements par le Parti québécois, on avait récupéré 406 places, mais ce qui était le plus important, c'est qu'on récupérerait 43 millions en récupérant ces 406 places là.

Et le député de Chambly, M. le Président, nous a indiqué qu'avec l'ouverture de Rivière-des-Prairies c'était

moins 100 places qui étaient perdues dans le système parce qu'il y avait au-dessus de 500 places à Rivière-des-Prairies. Ce que le député de Chambly a oublié de vous mentionner, M. le Président, et j'en ai fait part dans mon intervention antérieure, c'est que c'est la fermeture de Parthenais, la prison de Parthenais, qui était au 1701, qui était au quatrième, aux 10e, 11e, 12e et 13e de l'édifice de la Sûreté du Québec. Il y avait 510 places à Parthenais, et on en a ouvert 542 à Rivière-des-Prairies, donc on parle de 32 places. Ça fait qu'on n'est pas à moins 100 places, là. On vous dirait qu'effectivement les fermetures des cinq établissements que le Parti québécois a faites, ça envoyait un message assez contradictoire parce que, d'un côté, on formait une escouade qui luttait contre les motards et, de l'autre côté, on fermait des prisons et on mettait du monde dehors qui avait à servir des fins de semaine, qui arrivait le vendredi soir, c'était rendu la risée dans le système, pour atteindre l'équilibre zéro. C'est que tous ceux qui avaient des fins de semaine, ils arrivaient le vendredi soir, ils signaient, et, merci, bonsoir, cinq minutes après, tu les revoyais sur la rue. Ça fait que c'était assez particulier, à cette époque-là.

Je veux revenir aussi, M. le Président, sur la formation de l'escouade Carcajou, «factuellement», et c'est un mot qui est très cher à mon cœur ainsi que très cher à celui du ministre, parce que, là aussi, M. le ministre a pris quelques minutes pour faire part un peu de mes états de service avant d'être avec vous, à l'Assemblée nationale, M. le Président, on a eu à travailler des dossiers communs de crime organisé à l'époque des fermetures de prisons, etc., et c'est d'ailleurs M. le ministre qui était à l'origine de la fermeture du local des Hell's Angels de Québec City, ici, à Saint-Nicolas, en mai. Le local a fermé en novembre 1997, mais ça a été le premier, dans la foulée de la loi C-95 qui avait adoptée à la Chambre des communes, de monter un dossier pour s'attaquer résolument aux Hell's Angels de Saint-Nicolas.

Je reviens à la fermeture... c'est-à-dire, à la formation de l'escouade Carcajou. Je l'ai vécue, M. le Président, donc je peux en parler. Carcajou a été annoncée le 23 septembre 1995 en catastrophe par le ministre du temps, Serge Ménard, à l'occasion d'un congrès international d'enquêteurs de motards qui se tenait ici, au Hilton, et qui était du 24 au 29 septembre. Ça a été annoncé la veille. Et, coïncidence, M. le Président, ça a été annoncé quelques heures après la parution dans un journal, un journal de la région de Montréal... Il y avait une caricature en page 4 du *Journal de Montréal*, pour ne pas le nommer, représentant le premier ministre de l'époque, Jacques Parizeau, l'air menaçant, les mains sur les hanches, au milieu des bombes qui explosaient, et qui lançait furieusement: «Arrêtez-moi ça, vous détournez l'attention du débat référendaire.»

On se souviendra, M. le Président, qu'à l'époque le référendum était le 30 octobre 1995 et on se souviendra qu'en 1995, à cette époque-là, septembre, octobre, les bombes sautaient au Québec une, deux, trois par jour. Je me souviens, le 20 septembre 1995, il en a sauté huit dans cette journée du 20 septembre. Donc, le débat référendaire était repoussé à la page 4, 5, 6 des journaux tous les matins. M. le Président, les informations que je vous donne ce matin sont très factuelles, j'ai même eu l'opportunité de les écrire dans un livre que j'ai écrit et qui m'a servi pour témoigner à la cour, et, le député de Chambly, ça va me faire plaisir de lui donner des informations factuelles sur

la naissance de Carcajou, avec grand plaisir, à la fin de l'interpellation.

● (10 h 10) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chomedey. Je cède maintenant la parole à M. le député de Chambly.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Peut-être juste pour répondre brièvement au député de Chomedey, M. le Président, je voudrais lui rappeler qu'en 1996-1997, là, à Saint-Jérôme, le gouvernement du Parti québécois a ajouté 185 places puis, au Centre de détention de Québec, 75 places. C'est pour ça que, quand on arrive avec le bilan global, là, ce n'est pas vrai que le Parti québécois a fermé des prisons, là, il y avait 100 places de moins, c'est les chiffres du ministère lui-même.

M. le Président, j'aimerais parler au ministre des rapports de la Protectrice du citoyen, parce que ce qui me frappe, là... Je lis les rapports des dernières années puis notamment le rapport de la dernière année en 2008, puis, ce qui me frappe, d'abord la première chose qui frappe, M. le Président, c'est que la moitié de toutes les plaintes qui sont faites à la Protectrice du citoyen relativement au gouvernement du Québec dans son ensemble concernent le ministère de la Sécurité publique, la moitié, et ces plaintes sont en hausse et d'année en année. Je vous ai dit tantôt qu'au niveau de la surpopulation carcérale la Protectrice du citoyen en a parlé dans tous ses rapports depuis 2003, et on voit le résultat aujourd'hui, la situation est pire que jamais. Mais ce qui me frappe, c'est de voir qu'elle fait des recommandations. Je regarde son rapport de 2008. Et manifestement le gouvernement ne semble pas vouloir en tenir compte, ne semble pas en tenir compte. J'en donne deux ou trois. Par exemple, elle disait qu'il y avait des lacunes importantes en matière de réinsertion sociale et elle recommandait, dans son dernier rapport au ministère, de voir à ce qu'un plan d'action pour la création et la gestion des services en réinsertion sociale soit élaboré d'ici décembre 2008. Or, on me dit que le ministère n'a pas donné suite à cette recommandation, qu'il n'y a toujours pas de plan d'action pour la création et la gestion des services en réinsertion sociale. Est-ce que le ministre peut me confirmer qu'il n'y a pas eu de suite de donnée à ce rapport-là?

Même chose, M. le Président, un autre problème extrêmement important dans nos prisons, c'est le problème de la salubrité. Et, au cours des deux dernières années, la Protectrice du citoyen a fait des recommandations très claires. Écoutez, elle dit des choses sur la salubrité, elle dénonce la détérioration de la salubrité et de l'hygiène dans les prisons: «...le manque de ressources et l'absence de normes particulières pour le nettoyage des secteurs d'hébergement [...] font des établissements de détention québécois des lieux propices à la transmission d'infections et de parasites.» Il n'aurait pas fallu, M. le Président, que la grippe porcine ou la grippe H1N1, là, s'insère là-dedans parce que je ne sais pas ce que ça aurait pu donner comme conséquence.

Mais elle demande, elle recommande, et je cite, M. le ministre... elle recommandait l'an dernier un plan d'amélioration de la salubrité des établissements de détention et elle ajoutait dans son dernier rapport: Cette situation ne doit plus durer, évidemment parce que c'est dangereux

non pas seulement pour les détenus, comme je le mentionnais, mais aussi le personnel et éventuellement la population. Le ministère avait d'ailleurs répondu à la Protectrice du citoyen qu'il analysait la possibilité d'instaurer un programme d'inspection de la salubrité. Or, on me dit, M. le Président, que ça n'a pas été fait, que cette recommandation n'a pas été suivie. Où en est-on à cet égard-là?

Et je pourrais continuer, parce que la Protectrice du citoyen a fait de nombreuses, de nombreuses recommandations. Il y en avait une autre, M. le Président, sur la transmission des renseignements lors d'un transfert. Vous savez, les détenus sont fréquemment transférés. D'ailleurs, c'est un des problèmes qui fait que c'est difficile de faire de la réinsertion sociale en prison, on passe notre temps à les transférer. Lorsqu'il y a eu l'opération SharQc tout récemment est arrivée à Bordeaux une centaine de présumés membres des Hell's Angels, et là on s'est mis... Là, il y avait tellement de monde à Bordeaux que le directeur s'est mis à appeler un peu partout au Québec pour dire: Pouvez-vous prendre cinq détenus? Vous autres, à Québec, pouvez-vous en prendre 10? Vous autres, à Saint-Jérôme, pouvez-vous en prendre 15? Alors, s'il y a le détenu qui est en train de faire... s'il avait réussi à s'insérer dans un programme de réinsertion sociale, bien je vous dis que son programme venait de finir parce qu'il venait de prendre la direction de Saint-Jérôme ou de Québec.

Mais un des problèmes reliés à ça, c'est la transmission des renseignements et notamment la transmission des renseignements médicaux. Quand un détenu est transféré dans un autre centre de détention, la Protectrice du citoyen dit: Les détenus sont transférés, mais les renseignements sur leurs problèmes médicaux ne suivent pas, d'où une interruption souvent de traitements, notamment eu égard aux traitements à la méthadone. Alors, le ministère avait répondu qu'il y aurait éventuellement implantation du système intégré d'informations de justice. Mais la Protectrice du citoyen a dit dans son dernier rapport: En attendant, là, c'est urgent, il m'apparaît «essentiel que les Services correctionnels reviennent en profondeur leurs pratiques de coordination. Cela s'avère urgent...» Et, dans l'attente d'un système de gestion permettant de traiter les transferts de façon intégrée, il apparaît essentiel qu'il y ait une revue des pratiques de coordination.» Or, là encore, on me dit que ça n'a pas encore été fait. Où en est-on?

Où en est-on par rapport aux nombreuses... et je pourrais continuer, parce qu'on me dit qu'il n'y a aucune avancée sur la recommandation qui a été faite eu égard aux fonds locaux de soutien à la réinsertion sociale. La plupart des recommandations de la Protectrice du citoyen ne semblent part avoir été suivies.

Et je pourrais également vous parler de toute la problématique, M. le Président, de la santé mentale en prison. Vous savez qu'il y a 10 % à 15 % de nos détenus qui ont de problèmes de santé mentale, et la Protectrice du citoyen à cet égard-là est extrêmement sévère. Elle dit que la situation est critique, qu'on ne s'en occupe pas, qu'il n'y a pas de spécialiste en prison pour s'occuper de ces gens-là. Le ministre nous a dit encore aux crédits: Oui, mais on est en train, avec le ministère de la Santé, de tenter de trouver une solution. Là encore, la Protectrice du citoyen est extrêmement sévère.

Et, par rapport à tous ces problèmes-là que je viens de mentionner, j'ai l'impression que le ministère de la Sécurité publique ne donne pas suite.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chambly. M. le ministre, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Il y a toujours, dans ces échanges qu'on a, M. le Président, une certaine injustice. Et là je ne veux pas de personnalité puis je ne manque pas de respect à l'endroit du député de Chambly, mais le rôle d'opposition, qui est celle de s'opposer et de critiquer, et je le comprends très bien, je l'ai fait, vous le faites, mais emporte toujours une certaine injustice à l'égard de... pas du ministre, pas de l'élu, parce que ça fait partie des règles du jeu.

Vous attaquez le ministre puis vous vous opposez à ce qu'on fait puis vous essayez de trouver le côté négatif des choses. Ça fait partie des règles du jeu. L'injustice, elle est à l'égard des gens qui nous accompagnent, qui sont les fonctionnaires du ministère puis qui sont les autorités du ministère. Parce que, quand vous dites: Le ministre ne fait rien, puis le ministre ne répond pas, puis le gouvernement ne veut pas répondre, dans le fond, indirectement ce que vous dites, c'est: Les fonctionnaires ne font rien. Or, ces gens-là sont d'un dévouement extrême. Et les fonctionnaires, dans le fond, là, ils cherchent les orientations de la part du ministre puis, quand ils ont des orientations, bien ils marchent en fonction des orientations.

Sur le rapport de la Protectrice du citoyen, je peux vous dire, Mme Portelance va vous le confirmer si vous le permettez, je peux vous dire que, quand on reçoit le rapport de la Protectrice du citoyen, encore là, M. le Président, le ministre n'a aucun intérêt à s'asseoir dessus puis à ne rien faire. Voyons donc! On veut améliorer les choses. Et, quand on reçoit le rapport de la Protectrice du citoyen, on en prend connaissance, puis on regarde les recommandations, puis on se retourne vers les autorités du ministère puis on dit: S'il vous plaît, prenez des actions pour corriger ce qui est reproché.

Alors, dans les circonstances, M. le Président, puisque Mme Portelance, qui est sous-ministre aux Services correctionnels, y a travaillé de façon importante, je pense que ce ne serait que justice qu'on puisse lui permettre bien respectueusement de répondre aux questions sur la Protectrice du citoyen. Elle a travaillé vraiment, puis vous allez avoir des réponses. Si vous voulez des réponses, vous allez les avoir. Alors, je demande le consentement pour que Mme Portelance puisse répondre à ces questions-là.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Est-ce qu'il y a consentement pour entendre Mme Portelance?

M. St-Arnaud: Écoutez, M. le Président...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Excusez. Est-ce qu'il y a consentement pour entendre...

M. St-Arnaud: Il n'y a pas consentement, M. le Président. C'est le ministre qui est le premier responsable de la sécurité du public au Québec.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Il n'y a pas consentement, M. le député de Chambly. M. le ministre, continuez.

M. Dupuis: Alors, M. le Président, je vais répondre. Je vais répondre. La seule chose que je souhaitais, c'est que Mme Portelance, qui, à tous les jours, quotidiennement, avec le gens des Services correctionnels, travaille à répondre aux préoccupations de la Protectrice du citoyen, puisse en faire part à la commission.

Là, ce que je comprends, c'est que le député de Chambly, dans le fond, il ne veut pas avoir des vraies réponses, il veut juste faire son rôle d'opposition, attaquer et ne pas avoir de réponse. Bon. Si c'est ce qu'il choisit de faire, je respecte ça, c'est sa façon de travailler. Au fond, vous savez, c'est la population qui juge du sérieux ou du non-sérieux de nos interventions.

Alors, oui, effectivement la Protectrice du citoyen a fait un certain nombre de remarques. Jusqu'à présent, M. le Président, les Services correctionnels ont pris les mesures suivantes. Il y a un document de travail qui est préparé, qui identifie toute la problématique de la réinsertion sociale, les orientations, les enjeux, les principes directeurs, et ce document de travail est déposé auprès de Mme Portelance, qui doit prendre des actions pour être en mesure de remettre la situation. Entre autres, la Protectrice du citoyen a soulevé le problème des cellules d'isolement. Et donc la sous-ministre aux Services correctionnels a demandé, entre autres, qu'un registre soit préparé pour rendre compte de l'utilisation des cellules d'isolement pour être capable de voir de quelle façon ces choses-là interviennent. Des rencontres avec des conseillers de milieu carcéral interviennent régulièrement pour identifier les besoins de chacune des régions, dans lesquelles évidemment il y a un établissement de détention, pour tout ce qui concerne les services en matière de délinquance sexuelle et savoir quelles sont les ressources à l'intérieur de chacune des régions... pourraient être mises à contribution pour d'abord faire un portrait de la situation dans chacune des régions et voir quelles solutions peuvent être apportées.

Pour ce qui concerne toute la question de la santé mentale, il y a des discussions très importantes entre le ministère de la Santé et les Services correctionnels pour être en mesure de...

● (10 h 20) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre.

M. Dupuis: Je m'excuse.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. le député de Chomedey, vous avez maintenant la parole.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: M. le Président, j'aurais le goût de vous demander, n'étant pas ministre, et pour répondre à l'objection du député de Chambly, de prendre une partie de mon temps pour permettre à Mme Portelance de compléter la réponse sur le temps des citoyens, parce que c'est sur un temps de député. Je pense que j'aurais aimé entendre les explications de Mme Portelance, à moins qu'on le reprendra...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...consentement pour entendre Mme Portelance?

M. St-Arnaud: On n'est pas aux crédits, on est à l'interpellation...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Est-ce qu'il y a consentement, M. le député de Chambly?

M. St-Arnaud: ...on interpelle le ministre, c'est le ministre qui est le premier responsable de la sécurité publique au Québec. Je m'excuse, on n'est pas aux crédits, on est à une interpellation.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): C'est parce que, là, vous êtes sur le temps de M. le député. Il n'y a pas consentement. M. le député de Chomedey, vous continuez.

Une voix: Question de règlement.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Oui, monsieur. Question de règlement.

M. Dupuis: Question de règlement en vertu de l'article 35. Je veux simplement dire la chose suivante: Moi, là, par courtoisie à l'égard de la sous-ministre aux Services correctionnels, j'ai requis le consentement qu'elle puisse...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Mais...

M. Dupuis: ...non, non, deux secondes.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...ce n'est pas une question de règlement.

M. Dupuis: Bien, oui, c'est une question de règlement, je m'excuse, je ne suis pas d'accord avec vous, là. Ça va prendre trois secondes. J'ai simplement demandé le consentement. Il n'a pas voulu. Il n'y a pas de problème, on va répondre. Ça s'arrête là. J'ai demandé par courtoisie. Il ne veut pas l'être. C'est son problème. Merci.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. le député de Chomedey, vous avez la parole.

Une voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Oui, monsieur le...

M. St-Arnaud: ...ce n'est pas une question de courtoisie. Aujourd'hui, on fait une interpellation au ministre. C'est le ministre qui est le premier responsable de la sécurité publique au Québec. Ce n'est pas une question de courtoisie, c'est une question qu'on veut que le ministre réponde à ces questions pour lesquelles il est imputable à l'Assemblée nationale.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. le député de Chambly, ce n'était pas une question de règlement.

Une voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. le député de Chambly. Je m'excuse.

Une voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Non. M. le député de Chambly, vous avez la parole.

Une voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Ce n'est pas une question de règlement, M. le ministre.

M. Dupuis: ...laisser aller, vous allez me laisser aller sur la question de règlement. Ça va être court. Ça va être très court.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): C'est fait. Le laisser-aller, c'est fait. M. le député de Chomedey.

M. Ouellette: Merci, M. le Président. Je n'entrevois pas une discussion de règlement sur le commentaire que j'ai apporté, parce que je pensais que c'était important qu'on puisse prendre le temps, lors de l'interpellation, de renseigner les citoyens du Québec adéquatement sur ce qui se fait au niveau du service correctionnel et de pouvoir être très transparent.

Je veux revenir sur les fermetures de 1996 parce que j'y étais après la fermeture de Carcajou. M. le député de Chambly, M. le Président, nous a annoncé que, quand on parlait de fermetures, et de prisons, et des choses qui se sont faites dans le milieu des établissements de détention, le gouvernement du Parti québécois avait annoncé 185 places additionnelles à l'établissement de Saint-Jérôme et, si j'ai bien compris, c'est en 1997, que le député de Chambly nous a mentionné. Je trouve quand même ça assez particulier. Je vous ai mentionné, en 1986, que déjà le milieu s'était mobilisé pour avoir une augmentation de la prison, qui a porté fruit 10 ans plus tard. Je trouve ça extraordinaire. Mais, là où je veux attirer l'attention des gens qui nous écoutent, c'est qu'un an plus tôt on ferme cinq établissements, 408 places pour sauver 43 millions et, un an plus tard, on annonce 185 places à Saint-Jérôme. C'est assez particulier.

Je veux revenir, M. le Président sur les fermetures de 1996. Il y a un établissement, qui était assez particulier en 1996, quand on a décidé de le fermer, c'était celui de Waterloo. La prison de Waterloo, qui est un des cinq établissements qui a été fermé, c'est 208 places. C'est une prison qui était relativement neuve, c'est une prison provinciale, et on l'a fermée toujours dans un souci d'équilibre budgétaire. Et vous vous souviendrez, M. le Président, que, quand il y avait rumeur de fermeture, du gouvernement du Parti québécois, le comité des détenus de la prison de Waterloo avait fait une proposition pour autofinancer leur prison pour éviter la fermeture. Les détenus étaient prêts à travailler, étaient prêts à s'investir dans toutes sortes d'activités pour générer et permettre à cet établissement-là de continuer à fonctionner. C'est sûr que cette sortie-là du comité des détenus de la prison de Waterloo survenait deux jours après la visite du ministre Serge Ménard à l'époque à la prison de Bordeaux. Et, de l'aveu même de M. Ménard, et qui avait été rapporté dans *La Presse* de février 1995, M. Ménard était sorti de Bordeaux assez traumatisé de sa visite.

Je veux attirer l'attention de la commission, M. le Président, sur le président du comité des détenus à l'époque de Waterloo. C'était un dénommé Guy Lepage, et je suis sûr que le député de Chambly va se souvenir de l'individu.

M. Lepage à l'époque venait d'arriver à la prison de Waterloo. M. Lepage était le président d'un groupe de motards, les Rockers, de Montréal, et qui avait été fondé par Maurice Boucher, qui était, à ce moment-là, un membre des Hell's Angels. M. Lepage servait une sentence à la fin 1994 en Colombie-Britannique, et, bon, les conditions qui prévalaient au Québec et qui semblaient être dans les établissements de détention qu'on pouvait sortir un petit peu plus vite au Québec ont fait en sorte que M. Lepage a fait des démarches pour venir finir sa sentence au Québec. Sauf qu'on était dans l'atteinte de l'équilibre du budget et il n'y avait pas d'argent.

Donc, qu'à cela ne tienne, M. Lepage a payé un transfert de la prison de Colombie-Britannique, en novembre 1994, 5 700 \$ et il a payé les billets des deux gardiens de prison qui sont allés le chercher en Colombie-Britannique.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chomedey. Je cède maintenant la parole à M. le député de Chambly.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Oui. M. le Président, je constate que ça fait presque 1 h 30 min, là, qu'on débat, et je n'ai toujours pas eu... C'est ma dernière intervention avant les conclusions finales et je n'ai toujours pas eu de solution à court et moyen terme. Le ministre me dit: Oui, on a été chercher de l'argent au Conseil du trésor, on aura des prisons. Mais ça, M. le ministre, je vous l'ai dit, c'est en 2013, c'est en 2014. Je cherche encore des solutions au problème de la surpopulation à court et moyen terme.

M. le ministre, je vais vous faire des propositions. Je vais vous en faire, moi, des propositions de solution. Est-ce que le ministre ne croit pas qu'il y aurait lieu, par exemple... Vous avez fait état, M. le ministre, tantôt qu'environ 50 % des gens dans nos prisons québécoises étaient des prévenus. Est-ce que le ministre ne croit pas qu'il y aurait lieu de demander au secteur à but non lucratif de développer des foyers de cautionnement pour les prévenus? Quand je pratiquais, M. le Président, quand je pratiquais le droit, il y avait à Montréal une maison formidable qui s'appelait la Maison L'Issue, qui accueillait des détenus, par exemple, qui sont en prévention mais qui n'ont pas d'adresse, qui ont des problèmes, que le juge aimerait bien remettre en liberté, mais c'est des gens, par exemple, qui n'ont pas d'adresse. Et présentement cette formule, qui a été très éprouvée, M. le Président, c'est une alternative, c'est une solution.

Pourquoi, au lieu de garder ces gens-là en prison, on ne donnerait pas de l'argent à des foyers de cautionnement? Ça coûterait beaucoup moins cher et ça donnerait des avenues sécuritaires à la magistrature en matière de détention préventive. Je suis sûr que le ministre comprend ça puis est sensible à ça. Il faut, pour régler ce problème de surpopulation, et notamment de surpopulation en matière préventive, c'est 50 %... trouver des façons pour les juges de pouvoir, de pouvoir développer des alternatives.

Il y a eu un projet pilote, M. le ministre, à Saint-Jérôme, il y a eu projet pilote en 2006, un projet pilote de mise en liberté provisoire, puis ça a duré presque deux ans, et vous avez mis fin à ça. C'était un projet qui permettait au CRC Curé-Labelle d'offrir des services d'hébergement à une clientèle judiciaire référée par le

ministère de la Justice dans le cadre d'une mise en liberté provisoire. Le projet était limité à Saint-Jérôme, au district de Terrebonne. Ça a permis, M. le Président... Et ça a duré deux ans. Et tous les intervenants, la magistrature, les avocats, tout le monde, tant en poursuite qu'en défense, disait: C'est un projet formidable.

J'ai une lettre ici de Paul Chevalier, juge coordonnateur adjoint à Saint-Jérôme, qui disait: «J'apprends avec consternation la décision des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique de mettre fin au projet pilote de mise en liberté provisoire au CRC Curé-Labelle. J'ose espérer que les Services correctionnels reviendront sur leur décision, car je considère inestimable l'apport que ce projet a eu sur l'administration de la justice et sur la sécurité publique dans la région.»

La juge Gaboury, la juge coordonnatrice de la région, qui dit: «Je me permets de m'insurger — écoutez, un juge qui écrit noir sur blanc dans une lettre — contre cette décision qui va à l'encontre du mandat du ministère et de celui de la sécurité publique, à savoir la protection de la société, qui passe par la réinsertion sociale des délinquants. Depuis bientôt deux ans, nous avons pu envoyer un grand nombre de personnes qui auraient autrement attendu en détention provisoire leur procès.»

Et j'ai ensuite une lettre... Vous connaissez, M. le ministre, François Brière, le procureur en chef adjoint, quelqu'un que je connais bien, il m'avait déjà demandé d'aller travailler avec lui à la couronne, mais qui est le procureur en chef adjoint à Saint-Jérôme et qui me disait: Le ministère de la Sécurité publique... qui dit dans une lettre qu'il adresse à ses supérieurs que c'est un projet formidable, ce projet-là, «ça a permis — et c'est un procureur de la couronne, c'est le procureur en chef adjoint qui parle — de remettre en liberté provisoire des gens qui normalement seraient restés en prison et dans un milieu encadré qu'offrait cette ressource, et même ça permettait à ces gens qui étaient à cette maison de travailler pour une clientèle handicapée». C'est le procureur en chef adjoint à la poursuite. Et tous les intervenants disaient: C'est un projet formidable.

Alors, M. le ministre, ça, c'est ma première piste de solution, parce que je les cherche, vos solutions à court terme. En matière préventive, pourquoi ne pas développer à beaucoup moindre coût ce genre de maison? Moi, je l'ai vécu à Montréal avec la Maison L'Issue, que, je suis sûr, la sous-ministre associée connaissait, une maison qui accueillait des gens comme ça qui n'ont pas d'adresse. Là, les juges, quand ils n'ont pas d'adresse, ils les gardent en dedans. C'est un de vos 4 705 que vous pourriez facilement envoyer, encadrer. On travaillerait sur leur problématique, on les réinsérerait. Ils continuent à aller à la cour.

Et est-ce qu'il n'y aurait pas lieu aussi, M. le ministre, de mettre...

● (10 h 30) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...

M. St-Arnaud: Oui, M. le Président.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...s'il vous plaît.

M. St-Arnaud: M. le Président, je demande au ministre s'il n'y aurait pas lieu également de mettre plus

d'argent sur les ressources en région en matière de réinsertion sociale?

Vous savez, M. le ministre, que présentement il y a un taux... je pense que c'est 35 % des détenus qui renoncent à leur libération conditionnelle. Pourquoi? Bien, bien souvent parce que dans leurs régions il n'y a pas de ressource. Même s'ils voulaient aller en libération conditionnelle dans une maison quelconque, parce qu'ils ont un problème de consommation de drogues, d'alcool ou de violence, dans la région, parce qu'ils ne veulent pas aller s'exiler trop loin, dans leur région, il n'y en a pas. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de... Et là vous auriez encore des gens qui probablement iraient à la commission des libérations conditionnelles. Ils ne renonceraient pas comme 35 % le font et ils iraient à la commission des libérations conditionnelles, ils auraient un projet de sortie dans une maison encadrée que vous financeriez, et, encore là, ça contribuerait à résoudre le problème de la surpopulation carcérale.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chambly. M. le ministre, pour cinq minutes.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Oui. Premièrement, M. le Président, dans son début d'intervention, le député a indiqué que je n'avais pas donné de solution au problème de surpopulation carcérale. D'après moi, là, là, je pense que non seulement c'est parce qu'il n'écoute pas, mais c'est parce qu'il ne veut pas écouter non plus.

J'ai dit: On va construire des nouvelles prisons. Entre-temps, on a fait 324 places temporaires pour être capables de loger les gens. On a négocié avec les agents de services correctionnels pour améliorer leur formation pour qu'ils aient une meilleure productivité dans les centres de détention. On a négocié avec le gouvernement fédéral et on a obtenu du gouvernement fédéral qu'il modifie le Code criminel pour faire en sorte qu'une détention préventive d'une journée équivaille à une journée en prison. Et il y aura, à compter du 1er juillet 2009, 250 nouvelles places à la prison de Bordeaux. On a mis 50 millions pour rénover l'aile A, si je me souviens bien, au moment de l'annonce que j'ai faite, pour rénover l'aile A de la prison de Bordeaux, ce qui va donner 250 nouvelles places.

On fait tous les efforts nécessaires pour être capables, M. le Président, de rencontrer, de rencontrer nos obligations au niveau de l'incarcération.

Pour ce qui concerne la détention préventive et les différentes solutions qui sont envisagées par le député de Chambly ou les différentes suggestions qui sont données par le député de Chambly, je veux dire les choses suivantes. D'abord, il y a une chose qui est certaine: quand un juge décide, après avoir entendu les parties, l'accusé, son avocat, le procureur de la couronne, que cette personne ne peut pas être remise en liberté en attendant son procès, il faut qu'elle soit incarcérée, c'est un ordre du juge, le ministre, là, il ne peut passer outre l'ordre du juge. Le juge dit: Il faut que vous l'envoyiez en prison. Nous autres, on l'envoie en prison. Pourquoi? Parce qu'on respecte les jugements qui sont rendus par les cours de justice.

Ceci étant dit, il est exact qu'il y a eu, à Laval et Saint-Jérôme, ce projet pour envoyer en détention préventive des gens qui n'avaient pas d'adresse. Malheureusement, ce que ça a donné, selon ce qu'on me dit, M. le député de

Chambly, c'est qu'il n'y avait pas suffisamment de juges qui envoyaient ces gens-là dans ces endroits... dans cet endroit-là, pardonnez-moi, pour que ce soit concluant au niveau du projet pilote. Ça ne veut pas dire, attention, là, ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas le revoir de nouveau, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas le regarder de nouveau. Moi, je ne suis pas fermé à ces choses-là. Mais ça ne règle pas vraiment le problème de surpopulation carcérale, compte tenu du peu de places.

L'autre chose, c'est que c'est certain que ce que la population veut, M. le Président, moi, je suis bien conscient de ça, là, ce que la population veut, la population veut que, quand un juge dit: Cette personne ne peut pas être remise en liberté en attendant son procès parce que soit elle est dangereuse ou soit parce que son crime, le crime qu'elle a commis, est trop grave, la population veut que la personne s'en aille en prison puis qu'elle reste en prison jusqu'à temps qu'un juge décide qu'elle peut recouvrer sa liberté. Puis, moi, là, je suis d'accord avec ça, je suis d'accord avec la population.

L'autre chose. Il faut, quand une personne est envoyée en détention préventive, que les conditions dans lesquelles elle est détenue soient des conditions qui soient sécuritaires. Moi, je ne peux pas permettre qu'un juge qui décide qu'une personne est trop dangereuse ou a commis un crime trop grave pour être remise en liberté soit dans des conditions de détention qui font en sorte que les conditions de sécurité ne sont pas maximales. Je ne peux pas faire ça. Il faut que je respecte la sentence du juge puis il faut que je respecte le voeu de la population.

Ceci étant dit, M. le Président, ceci étant dit, et à l'intérieur de ces balises-là, moi, je n'ai pas de réserve pour qu'on regarde toutes sortes de solutions. Je ne suis tellement pas en défaveur de regarder des solutions originales que j'ai suggéré que les gens qui sont condamnés à des emprisonnements avec sursis, c'est-à-dire les gens qu'on condamne à des sentences d'emprisonnement puis qui peuvent faire leurs sentences chez eux, là, emprisonnement avec sursis, soient non seulement surveillés, mais, parce qu'on manquait de personnel pour les surveiller ou parce que ça se faisait d'une autre façon, j'ai demandé que les services de police soient mis à contribution.

Voilà une solution qui est créative et voilà une solution que j'ai demandé qu'on étende autrement que dans le projet pilote de Montréal. Mais, moi, je ne suis pas fermé à des suggestions.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre. Maintenant, je veux garder un 20 minutes franc pour les conclusions. Ça veut dire que, s'il n'y a pas consentement pour dépasser 11 heures, il resterait trois minutes au député de Chomedey. Est-ce qu'il y a consentement pour dépasser 11 heures, c'est-à-dire se rendre à 11 h 2?

M. Dupuis: ...mon consentement, j'ai un rendez-vous, M. le Président, qui est important.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Alors, il n'y a pas consentement. M. le député de Chomedey, vous avez trois minutes, la parole pour trois minutes.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Ça passe vite, M. le Président. Je veux profiter de l'intervention du député de Chambly,

M. le Président, qui mentionnait les interventions de l'honorable juge Paul Chevalier et du procureur-chef François Brière. J'en avais fait mention en 1986, c'est des membres de la première heure du questionnement pour améliorer les conditions de détention, palais de justice, etc., et, qui sait, vous auriez peut-être dû, M. le député de Chambly, prendre l'offre du procureur-chef François Brière à l'époque et vous auriez fait partie de la grande époque, M. le Président.

Une voix: ...

● (10 h 40) ●

M. Ouellette: M. le Président, c'est sûr que c'est pour vous que je faisais cette remarque que j'aurais adoré voir le député de Chambly dans notre grande équipe de la couronne.

Je veux mentionner: C'est une interpellation sur le service correctionnel québécois, ça fait déjà 1 h 30 min, M. le Président, qu'on en parle, et en aucun moment on n'a souligné le travail extrêmement professionnel accompli par les agents de services correctionnels. Je pense que c'est important puis je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Et on était à Saint-Jérôme. Avec les commentaires du député de Chambly, permettez-moi de souligner, M. le Président, l'implication sociale des agents de services correctionnels de l'établissement de Saint-Jérôme. Ces gens-là, et je pense à Mme Chantal Lepage, entre autres, organisent toutes sortes d'activités sociales pour aider les intervenants du milieu, et je sais qu'ils ont organisé, dans les dernières semaines, dans les derniers mois, des activités et que les profits de ces activités-là ont été remis au Club des petits déjeuners, qui ont permis à des enfants de quatre écoles de la région de Saint-Jérôme de pouvoir bien débiter leur journée en classe.

Il faut souligner ces initiatives-là, M. le Président, et je pense que l'occasion m'était offerte pour mentionner le travail extrêmement professionnel fait dans tous les établissements de détention. Ils sont imaginatifs, et M. Lemaire d'ailleurs, dernièrement, quand il y a eu l'entente de principe, le soulignait, une entente de principe qui a été acceptée à 83 % par les agents de services correctionnels. Et je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Ils font un travail extrêmement professionnel et ils sont très passionnés dans ce qu'ils font, et je pense que c'était normal qu'au cours d'une interpellation on en profite pour ne pas les oublier. Merci, M. le Président.

Conclusions

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chomedey. Maintenant, pour les conclusions, M. le ministre, vous avez la parole pour 10 minutes.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Oui. Alors, je vous remercie, M. le Président. D'abord, je veux tout de même remercier le député de Chambly de nous avoir donné l'occasion de pouvoir parler des services correctionnels et des différentes mesures que le gouvernement prend pour faire en sorte que la population soit rassurée sur le fait que le principal objectif du gouvernement, c'est la sécurité du public. Et, très honnêtement, M. le Président, je vous dirai qu'il faut travailler bien sûr, et j'en suis, et je ne veux jamais que le député de Chambly interprète mes paroles autrement que ce que je vais maintenant dire.

Je pense qu'il faut les meilleures conditions de détention possible à l'intérieur des prisons pour les gens qui sont condamnés. Ça fait partie de l'objectif de réinsertion sociale et ça fait partie de la façon dont on traite les gens. Ça fait partie peut-être d'une possible lumière dans leur vie, qui fait en sorte qu'ils peuvent se réhabiliter, j'en suis, et il faut toujours améliorer les conditions de détention. On fait face à des défis qui sont des défis de nature de la capacité carcérale. Le gouvernement y répond, me semble-t-il, et je laisse la population en juger, répond de la meilleure façon, me semble-t-il, c'est-à-dire un investissement de un demi-milliard de dollars pour la construction de nouvelles prisons. Je suis aussi impatient que le député de Chambly qu'elles soient construites. Comme responsable de la dépense des deniers publics, cependant je dois m'assurer qu'il y a une gestion rigoureuse des impôts des gens.

Maintenant, elles seront construites, ces prisons. Il y aura une analyse. Il y a déjà une analyse qui est faite, il y aura des annonces bientôt Il y a des démarches à entreprendre auprès du Conseil des ministres qui seront entreprises sous peu, et on pourra donner satisfaction à la population, d'abord et avant tout, sur la construction de ces nouvelles prisons.

Je veux dire qu'il reste tout de même, M. le Président, que je préfère que les gens qui doivent faire des sentences d'emprisonnement ou qui doivent être détenus en attendant leur procès soient en prison plutôt que dans la rue. Ça, c'est extrêmement important. Nous avons donc pris les mesures, depuis que notre gouvernement est aux affaires de l'État, M. le Président, pour que, d'une part, les sentences des juges soient respectées, c'est-à-dire, quand un juge prononce une sentence d'emprisonnement, la personne doit faire sa sentence d'emprisonnement. Quand un juge décide qu'une personne doit être détenue en attendant son procès, il est détenu en attendant son procès. Quand un juge décide que quelqu'un qui est condamné pour facultés affaiblies doit faire des prisons de fin de semaine, il fait de la prison de fin de semaine. C'est pour ça que je dis: Je préfère, M. le Président, que, dans la mesure où les jugements sont prononcés, la personne soit en prison plutôt que dans la rue. C'est ça, l'objectif premier. Bien sûr, il faut que ces conditions-là soient correctes. Entre autres, pour les sentences de fin de semaine, dont le député de Chambly a parlé, je l'ai bien entendu, je suis au courant de la situation, on a quand même investi 50 millions de dollars dans la prison de Bordeaux. Les travaux vont être finis le 1er juillet. Ça va créer 250 places, les conditions de détention vont être meilleures.

L'autre chose qu'on a faite, M. le Président, il faut penser à notre personnel. Le député de Chomedey en a parlé. Mais, moi, là, j'étends ça. Au ministère de la Sécurité publique, malgré les critiques que le député de Chambly fait à l'endroit du ministre, là, c'est sa job de le faire, puis je comprends ça, puis je n'ai pas de problème avec ça, ça ne me... pas, il reste qu'il y a des gens qui travaillent au ministère de la Sécurité publique, qui, à tous les jours, entrent au ministère, ou entrent dans les centres de détention, ou entrent dans les palais de justice comme agents de probation. Ils sont dévoués. C'est leur travail. Je suis certain que le député de Chambly, qui a travaillé avec ces gens-là, le reconnaît, ces gens-là font un travail méritoire.

Je pense que la population qui nous écoute le sait. Pas facile de travailler dans une prison. Là, on n'est pas dans la, hein, on n'est pas dans la fleur puis dans la

dentelle, là, on rentre puis on travaille dans une prison. Puis, quand on est agent de probation, là, on rencontre des gens qui ont commis des crimes, qui ont été condamnés, qui ont des problèmes sociaux. Il y a des cas tragiques, il y a des délinquants primaires, il y a des gens qui ne se réhabiliteront jamais, il y a des gens qui veulent se réhabiliter, mais on est dans la misère. On n'est pas dans la fleur puis on n'est pas dans le parfum Chanel, là, on est dans la misère, ce n'est pas facile. Et donc ces gens-là sont méritoires. Même chose pour les gens qui travaillent au ministère de la Sécurité publique, qui sont les administrateurs de ce système-là. Moi, je veux leur rendre hommage.

Les agents de services correctionnels aussi. On a eu, les agents de services correctionnels et moi, des contacts fréquents, qui ont toujours été à l'empreinte, M. le Président, de l'ouverture d'esprit de la part du ministre et du syndicat des agents de services correctionnels au point où, malgré le fait qu'ils étaient soumis à la loi n° 142 qui donnait leurs conditions de travail jusqu'en 2010, j'ai accepté qu'il y ait une négociation qui s'entreprenne avec les agents de services correctionnels pour en arriver à conclure un nouveau contrat de travail. On l'a fait, ça a été conclu, les agents de services correctionnels l'ont accepté. Et ce contrat-là à l'avantage, je le crois fermement, de donner de meilleures conditions de travail aux agents de services correctionnels. Est-ce que c'est parfait? Réponse: Non. Mais, la perfection n'étant pas de ce monde, il faut tendre à la perfection, et c'est pour ça qu'on a accepté que le contrat soit réouvert, qu'on puisse négocier avec nos agents de services correctionnels. Ils demandaient, entre autres, une formation dans un endroit précis, avec des règles de formation précises, ça a été obtenu.

Et moi, j'ai toujours eu avec le syndicat des agents de services correctionnels, je pense, une relation mature, correcte, réaliste, et M. Lemaire, qui est le président du syndicat des agents de services correctionnels, le sait très bien et, je pense, admet qu'on a eu une relation correcte. M. Lemaire a ses objectifs, j'ai les miens, mais on s'entend, je suis certain, tous les deux sur l'objectif ultime qui est l'objectif que la population recherche, c'est-à-dire sa protection, la protection du public.

Et donc est-ce qu'il y a des choses à améliorer? Il y a toujours des choses à améliorer, M. le Président. L'important dans ces matières-là, c'est d'être capable de poser un diagnostic correct sur ce qu'il y a à améliorer puis être capable d'apporter une solution qui soit correcte, qui tienne compte de la capacité des citoyens de payer. Parce qu'évidemment, M. le Président, on ne se contera pas d'histoires, toute solution emporte une dépense, une dépense de vos impôts, puis des miens, puis de ceux du député de Chambly puis des gens qui souhaiteraient nous écouter ce matin, et ces gens-là veulent que la dépense soit faite en fonction d'une vraie priorité. Dans notre cas à nous autres, à la Sécurité publique, c'est la sécurité de la population, la priorité, donc bien faite au niveau de nos priorités et correctement faite. Je disais quelquefois pendant l'interpellation que j'ai affaire à un président qui est un comptable, il va comprendre bien ce que je dis, donc une dépense qui est faite suite à une analyse rigoureuse. Et c'est ça que nous cherchons à faire, M. le Président.

Donc, je termine en disant qu'à nouveau je remercie le député de Chambly de m'avoir donné l'occasion de faire ces remarques au cours des deux dernières heures. Et j'anticipe, M. le Président, dans l'optique d'un projet de

loi que j'ai eu le plaisir de déposer hier, un projet de loi pour des règles d'éthique, j'anticipe que nos contacts, au député de Chambly et moi, lui, comme critique en matière de sécurité publique, et moi, comme ministre de la Sécurité publique, continuent d'être empreints de respect et je le souhaite ardemment. Et je vous remercie, M. le Président.

● (10 h 50) ●

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le ministre. Je cède maintenant la parole au député de Chambly pour ses conclusions. 10 minutes.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Oui, M. le Président. J'ai beaucoup de respect pour le ministre de la Sécurité publique, je sais qu'il a fait une longue carrière comme avocat tant en défense qu'en poursuite, il est parlementaire depuis plus de 10 ans, ministre depuis plus de six ans, ministre de la Sécurité publique depuis quatre ans, mais je vous avoue que ce matin il ne m'a pas convaincu.

Il ne m'a pas convaincu parce que je lui ai présenté le problème de la surpopulation carcérale, qui, je l'ai dit, a été depuis 2003 en constante augmentation, qui a été dénoncé année après année par la Protectrice du citoyen et qui atteint aujourd'hui un niveau... on nous dit, là, sur le terrain: C'est pire que jamais.

Et le ministre nous dit: Oui, j'ai des solutions. Il nous donne de petites choses, là, et j'y reviendrai, et sa vraie solution, c'est une solution qui ne sera applicable... à l'heure actuelle, on le prévoit pour 2013-2014, les nouvelles prisons. Et moi, ce que je dis au ministre: Écoutez, M. le ministre, il y a un problème criant. Le président du syndicat des agents correctionnels nous dit il y a quelques mois: On est à deux doigts du chaos. La Protectrice du citoyen dit: Les prisons du Québec sont surpeuplées et insalubres. La Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, somme le gouvernement de corriger le tir au plus vite. Et le ministre semble dire, semble dire: Oui, il y a un problème, et la grosse solution: Vous savez, je suis allé me battre au Conseil du trésor, j'ai obtenu un demi-milliard de dollars pour des nouvelles prisons. Oui, mais ça, c'est dans cinq ans, dans six ans. Moi, ce que j'aurais souhaité aujourd'hui entendre de la part du ministre, c'est des solutions, qu'est-ce qu'on fait, là. C'est le chaos, nous dit le président du syndicat des agents correctionnels. Qu'est-ce qu'on fait, là, dans les six prochains mois? C'est quoi, les mesures concrètes?

J'ai un peu l'impression que le ministre ne semble pas prendre le problème de la surpopulation avec sérieux. M. le Président, je le dis avec respect. Qu'il aille parler aux agents, au personnel des centres de détention, qu'il aille parler aux détenus, qu'il aille parler aux avocats qui vont dans les centres de détention comme je l'ai fait au cours des derniers jours, des dernières semaines, et il va voir qu'il y a un sérieux problème et un problème auquel, je m'excuse, là, le gouvernement libéral ne s'est pas attaqué pendant cinq ans. Quand on regarde ça, là: 2003, nous sommes prêts, je le disais tantôt, ils étaient peut-être prêts mais en tout cas certainement pas en matière de services correctionnels parce que, de 2003 à 2008, ils n'ont rien fait. Oui, le ministre a pris certaines décisions l'an dernier, je suis prêt à lui concéder cela, il a fait aménager des bâtiments temporaires dans certaines prisons pour essayer d'héberger quelques centaines de détenus. Ça pose d'autres

problèmes, je l'ai mentionné tantôt, des problèmes de sécurité notamment, mais il y a eu quelques gestes de posés dans la dernière année.

Le problème, c'est que le problème de la surpopulation, il continue à empirer. Le 31 mars dernier, il y avait 4 705 détenus dans nos centres de détention, dans nos prisons québécoises, alors que la capacité est de 3 800, 3 900.

Alors, je dis au ministre: Il y a un problème. Et le ministre nous dit: Oui, oui, je suis conscient du problème, j'ai une solution, je suis allé au Conseil du trésor et j'aurai quatre nouvelles prisons en décembre 2013 et en juin 2014. Et ça, c'est les derniers chiffres, parce que le ministre, quand il est allé à Sept-Îles en septembre dernier, pour la prison de Sept-Îles, il parlait de 2012 et puis que, six mois plus tard, là, on est rendu au 1er décembre 2013... Puis je serais curieux, moi. Dans quelques mois, ça va vraisemblablement ressembler au dossier du CHUM, là, parce qu'on est dans les PPP par-dessus la tête en matière de prison aussi ou, en tout cas, on ne le sait pas, si on va y aller en PPP. Je ne serais pas surpris qu'on nous annonce que ça va être 2015, 2016, 2017 pour les nouvelles prisons. Alors, en attendant, là, le problème, il est là, le ministre fait quoi? Le ministre nous dit: Ah, vous savez, j'ai fait certaines rénovations, là, je vais peut-être avoir quelques places de plus. Ou il nous dit, et ça, je pense que le ministre se trompe... franchement je pense que le ministre se trompe quand il nous dit: Vous savez, j'ai des discussions avec le fédéral, puis là il va vraisemblablement y avoir une loi qui va être adoptée, qui va faire en sorte que la détention préventive va compter un pour un, comme si ça allait comme par magie solutionner le problème. Je le dis, je pense que le ministre s'illusionne là-dessus. Ce n'est pas le fait que la détention préventive va compter un pour un au lieu de un pour deux qui va changer le problème de la surpopulation.

Alors, moi, je regarde tout ça, M. le Président, et je dis: Le ministre ne m'a pas convaincu. Ce qui me frappe, c'est qu'il me semble déconnecté de la situation sur le terrain. Je l'invite à aller en prison. Tantôt, il disait: Je ne suis pas allé en prison. Je ne sais pas s'il voulait dire: Comme détenu, mais je l'invite à aller en prison, à aller rencontrer les gens qui travaillent en prison, aller sur le terrain, là, pas seulement rencontrer la direction, aller rencontrer les gens qui travaillent sur le terrain, aller parler aux gens qui vivent ça au quotidien, aller faire un tour un samedi à Bordeaux pour aller voir, j'ai déposé des photos tantôt, aller voir c'est quoi, la situation, et peut-être qu'à ce moment-là, en voyant les faits sur le terrain, il sera en mesure de nous dire: Oui, là, ça prend une solution tout de suite dans trois mois, dans quatre mois, dans cinq mois. Et ce matin je n'en ai pas entendu, de solution à court ou à moyen terme, ou en tout cas j'en ai entendu très peu. Et je dois vous dire que je trouve ça préoccupant, surtout que c'est un problème qui est récurrent et qui est en constante augmentation depuis six ans, depuis sept ans, que la Protectrice du citoyen dénonce à chaque année. En 2003, en 2004, en 2005, en 2006, en 2007, en 2008, elle a parlé de la surpopulation, elle a sommé le gouvernement de corriger le tir. Et, oui, il y a eu des décisions de prises, mais des décisions sur le long terme.

Là, concrètement, là, il se passe quoi? Est-ce qu'on attend qu'on soit 5 000, 5 500? Est-ce qu'on attend qu'il se passe quelque chose d'explosif dans nos établissements de détention?

Je le dis au ministre, au départ, moi, je ne veux pas être... en matière de sécurité publique, je pense qu'il faut être prudent. Je ne veux pas être alarmiste, mais il y a une situation qui m'apparaît dangereuse et potentiellement explosive, et je n'ai pas l'impression que le ministre, là, concrètement pose des gestes pour régler cette situation à court et moyen terme. Je voudrais dire, M. le Président, que, de ce côté-ci, à tout le moins, je suis bien heureux que nous ayons pu soulever ce problème. J'espère que ça fera en sorte que la machine gouvernementale se préoccupera davantage du problème que nous avons soulevé ce matin.

Je tiens à dire d'abord... saluer tous les gens qui étaient présents ce matin et je voudrais dire que je sais très bien, et je le dis à tous les hauts fonctionnaires qui sont présents aujourd'hui... je sais que nous avons, au Québec, des hauts fonctionnaires de qualité. J'ai eu l'occasion, dans un précédent gouvernement, d'occuper le poste de directeur de cabinet d'un ministre, et je sais que nous avons une haute fonction publique de haute qualité, et je les remercie d'être présents ce matin, je sais qu'ils travaillent fort, mais, la responsabilité première en matière de sécurité publique au Québec, c'est le ministre de la Sécurité publique, et je l'invite à regarder la situation d'un peu plus près. Il me semble qu'il y a un problème particulièrement criant et que les solutions, je le dis avec beaucoup de respect pour le ministre, les solutions qu'il nous met sur la table, à court et moyen terme, je comprends qu'il a des solutions à long terme, mais à court et moyen terme ne m'apparaissent pas adéquates.

Et le problème, je le disais, M. le Président, c'est que ce gouvernement-là, le gouvernement libéral, pendant cinq ans n'a rien fait, et c'est assez incroyable. D'ailleurs, ils ont annoncé des choses pendant cinq ans. Je relisais qu'en 2004, l'année après leur arrivée au pouvoir, ils ont annoncé une prison en Montérégie en octobre 2004, et même, dans le plan stratégique du ministère de la Sécurité publique, vous vous rappelez de ça, M. le Président, *Briller parmi les meilleurs*, en 2005, on nous annonçait, là, qu'il y aurait un plan d'infrastructures carcérales, là, sous peu. Ça, c'était en 2005, pour le plan stratégique 2005-2008. Or, finalement, l'annonce est venue en 2008, et les prisons ne seront ouvertes finalement qu'en 2013-2014 au plus tôt. Alors, c'est un gouvernement qui s'est traîné les pieds pendant cinq ans. S'il avait agi en 2003, en 2004 et en 2005, s'il avait même suivi son plan stratégique, bien, aujourd'hui, les nouvelles prisons, elles seraient construites, elles seraient opérationnelles, et, le problème de la surpopulation, on n'en parle pas. Malheureusement, ils ont laissé traîner les choses pendant cinq ans avant de finalement annoncer des nouvelles prisons en février 2008. Mais, 15 mois plus tard, il n'y a aucune de ces prisons dont la construction a commencé. Et, plus que ça, une des quatre prisons, la prison en Montérégie, on ne sait même pas encore dans quelle ville ça va être construit.

Alors, je dis au ministre que j'apprécie l'échange qu'on a eu ce matin. J'espère que ça aura des conséquences au niveau de l'action gouvernementale en matière de sécurité publique. Et je puis dire au ministre que, de ce côté-ci de la Chambre, du côté de l'opposition officielle, on va suivre de très près ce qui va se passer au cours des prochains mois en matière de sécurité publique, tant l'opposition officielle que moi, comme porte-parole de la sécurité publique.

Et, cela étant dit, M. le Président, je vous remercie de votre travail et de votre patience aujourd'hui. Je salue

le député de Chomedey, qui effectivement, comme l'a dit le ministre tantôt, a joué un rôle important en matière de sécurité publique au Québec, dont il peut, je pense, être très fier. C'est quelqu'un qui, avec courage, avec courage, pendant de nombreuses années, s'est attaqué au problème majeur de la lutte contre la criminalité, et je lui rends hommage publiquement aujourd'hui parce que c'est une personne d'un grand courage et qui a démontré, durant sa carrière comme policier, des qualités exceptionnelles. Et je lui rends hommage ce matin publiquement.

Alors, je remercie le député de Châteauguay, je remercie bien sûr le ministre, les gens qui l'accompagnaient ce matin et vous, bien entendu, M. le Président, et à une prochaine fois, à bientôt, M. le Président. Merci.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Chambly. Je tiens à féliciter tous les intervenants, vous avez été d'une discipline exemplaire.

Une voix: ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Alors, la Commission des institutions ayant complété son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 10 h 59)